



**Groupe d'économie
Lare-Efi
du développement**

Université Montesquieu-Bordeaux IV

Document de travail

DT/138/2007

**Microfinance et réduction de la pauvreté en Afrique
Subsaharienne : Quels résultats au Mali ?**

par

Yaya Koloma

Doctorant – LARE-Efi – GED – Université Montesquieu-Bordeaux IV



Groupe d'économie Lare-Efi du développement

Université Montesquieu-Bordeaux IV

Microfinance et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne : Quels résultats au Mali ?

Yaya Koloma (yaya.koloma@u-bordeaux4.fr)

Doctorant – LARE-Efi – GED – Université Montesquieu-Bordeaux IV- France

Résumé :

Ce papier a pour but de décrire les faits marquants du secteur de la microfinance au Mali : son contexte, ses caractéristiques, et son articulation avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté et des inégalités, notamment de genre. Les nouvelles orientations du financement du développement ont conduit le Mali à considérer le secteur de la microfinance comme l'un des outils majeurs des politiques publiques de lutte contre la pauvreté, en instaurant un cadre réglementaire et une politique nationale de microfinance. Elle toucherait 6,5% de la population totale estimée à 11,6 millions en 2005. Ce taux aurait connu un accroissement de 27,7% entre 2003 et 2005. Sur 1,9 millions de familles maliennes en 2005, la proportion de familles touchées par les services microfinanciers s'élèverait à 38,8%. Les femmes représenteraient 40,3% de la clientèle des institutions de microfinance. Les controverses théoriques et empiriques ont conduit à revoir l'espoir tant suscité de l'efficacité des services de la microfinance en termes de lutte contre la pauvreté et les inégalités de genre. L'étude du cas du Mali, à travers les quelques rares évaluations d'impact qui ont été réalisées, permet de constater que, même si une amélioration certaine des conditions de vie de certains clients ou clientes bénéficiaires des services n'est pas à écarter, une réduction certaine de la pauvreté peut paraître difficile.

Abstract: Microfinance and reduction of poverty in Sub-Saharan Africa: Which results in Mali?

The purpose of this paper is to describe the outstanding facts of the microfinance's sector in Mali, its context, its characteristics, and its articulation with the public policies of poverty reduction, and in particular the gender inequalities. The new directions of financial development led Mali to consider the microfinance sector as one of the major tools of the public policies to fight against poverty, and also found a coherent lawful framework and a national microfinance policy. The microfinance (credit and/or saving) touched 6.5% of a global population estimated to 11.6 millions persons in 2005. This rate increased by 27.7% from 2003 to 2005, 1.9 million Malians families in 2005, the proportion of family accessing to the microfinance services would be 38.8%. Women would represent 40.3% and they seem to be the privilege target group of microfinance. The theoretical and empirical controversies should permit to re-examine the so high hope raised by microfinance concerning its effectiveness to reduce poverty and gender inequalities. Through the few evaluations of impact, the Mali's case study, made it possible to note that even if an incontestable improvement of living conditions of some beneficiaries is not to draw aside, a real reduction of poverty could appears difficult.

Mots-clés : Microfinance, Pauvreté, Inégalités, Genre, Impact, Mali

JEL classification : G21, G39

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1. Introduction | 1 |
| 2. Contexte de la microfinance et implication des politiques publiques au Mali | 2 |
| 1. <i>Tendances des indicateurs de portée et canaux d'intervention des institutions.....</i> | <i>3</i> |
| A. Tendances des principaux indicateurs sur la portée de la microfinance au Mali | 4 |
| B. Caractéristiques de la clientèle et canaux d'intervention des institutions..... | 6 |
| 2. <i>Importance de la microfinance pour les politiques de réduction de la pauvreté.....</i> | <i>8</i> |
| A. L'implication de l'Etat et des bailleurs dans le secteur de la microfinance au Mali..... | 9 |
| B. L'articulation avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté..... | 10 |
| 3. Controverses autour de la microfinance et réduction de la pauvreté de genre | 12 |
| 1. <i>L'approche "Petite Somme, Grand Effet "</i> | <i>13</i> |
| A. Paradigme de lutte contre la pauvreté : quelques références théoriques et empiriques..... | 13 |
| B. Renforcement des capacités des femmes : l'empowerment économique et social..... | 15 |
| 2. <i>L'approche minimaliste de l'impact de la microfinance sur les femmes.....</i> | <i>17</i> |
| A. Contestation des impacts positifs de la microfinance sur les femmes | 18 |
| B. Microfinance, macrodésillusion : le paradoxe de la microfinance..... | 19 |
| 4. Revue des études d'impact réalisées au Mali et les différents résultats | 21 |
| 1. <i>Evolution de la méthodologie et des objectifs des études d'impact.....</i> | <i>22</i> |
| 2. <i>Quelques résultats synthétiques des études d'impact de la microfinance au Mali.....</i> | <i>23</i> |
| A. L'étude de l'agence américaine de développement international (USAID) | 23 |
| B. L'étude de l'Agence Canadienne de Développement International | 25 |
| C. Etudes d'impact de la BCEAO..... | 28 |
| 5. Conclusion..... | 29 |
| Références bibliographiques | 30 |
| Annexes..... | 32 |

1. Introduction

Depuis le début des années 1990, la microfinance est devenue l'un des instruments privilégiés en matière de financement du développement, et particulièrement en matière de lutte contre la pauvreté au Mali. Les différentes stratégies et politiques de développement, qui avaient été mises en place, de façon autonome ou sous l'égide des organismes internationaux, n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Elles ont, dans certains cas, profité plus aux hommes qu'aux femmes. La recherche de stratégies plus efficaces a donné lieu à nombreux débats et controverses entre les partisans d'un financement global et ceux d'un financement sectoriel ou local, à travers l'aide au développement. L'importante présence des institutions de microfinance¹ est désormais vue comme l'une des solutions majeures à travers laquelle l'amélioration des conditions de vie, notamment celle des femmes, est plus que possible. Selon le rapport de la Campagne du sommet de microcrédit de 2006, au niveau mondial, 84,2% des clients les plus pauvres de la microfinance sont des femmes².

Au Mali, l'insuffisance des sources statistiques (aussi bien en termes de fiabilité que de nombre), supposant que la femme serait au même niveau, voire moins pauvre que les hommes³, conduit à revoir l'idée communément reconnue d'une pauvreté à visage féminin. Cependant, une analyse basée sur une simple observation conduirait à affirmer le contraire. La situation des femmes au Mali est, à plus d'un titre, plus difficile par rapport à celle des hommes. Elles restent fortement discriminées, malgré quelques progrès notables, dans toutes les sphères de la vie économique, sociale et politique⁴. Aussi bien au niveau urbain que dans le domaine rural où vivent la majorité des pauvres, leur capacité à sortir de la pauvreté par rapport aux hommes semble fortement contrainte et affaiblie par de nombreux facteurs. Ces obstacles proviennent notamment des relations déjà existantes entre hommes et femmes dans la société. Ces relations de genre sont le fruit d'une construction sociale ancrée, dont le changement demeure lent, compte tenu des résistances fortes liées aux habitudes socioculturelles.

Dans ce contexte d'affaiblissement des capacités des femmes et des discriminations vis-à-vis de celles-ci, l'apport de la microfinance, est de faciliter leur accès à des services financiers de proximité, contrairement au secteur financier formel, et de mettre à leur disposition une somme plus ou moins importante leur permettant d'entreprendre ou de développer des activités génératrices de revenus.

Cependant, plusieurs questions émergent quant à son efficacité effective à lutter contre la pauvreté. Même si des exemples de réussite ont été observés⁵ dans un certain nombre de pays en développement, de nombreuses études montrent qu'atteindre les pauvres demeure aujourd'hui un objectif difficile à atteindre, voire secondaire pour une majorité des IMF. En outre, lorsque cela est le cas, l'impact apparaît plus fort pour les catégories de personnes moins pauvres que des personnes réellement pauvres. Ceci pourrait s'expliquer par la dotation initiale, et donc le profil socio-économique des bénéficiaires, étant donné que les pauvres s'adonnent généralement aux activités économiques de subsistance, contrairement aux moins pauvres.

Les réponses des auteurs ont souvent conduit à de nombreux débats et controverses⁶. Pour certains, la microfinance, notamment le microcrédit, est juste un instrument de lutte contre les risques et les vulnérabilités qui fondent le quotidien des pauvres, et non un outil pour les relever au dessus du

¹ Notamment, le succès de la Grameen Bank au Bangladesh grâce à son fondateur Muhammad Yunus l'actuel Prix Nobel de la Paix.

² ADA DIALOGUE, [2007].

³ ODHD, [2005].

⁴ SABA, [2001].

⁵ Enumérés à travers de nombreuses études sur la Grameen Bank au Bangladesh, ou sur la banque SEWA en Inde (avec leurs limites).

⁶ Notamment, la controverse entre Isabelle Guérin et François Doligez, voir *Le Monde du Mardi 14 Novembre 2006*.

seuil de pauvreté. Elisabeth Hoffman et Kamala Marius⁷ affirment, à partir de leurs études, que, déjà en termes de portée, la microfinance n'atteindrait pas les plus pauvres des pauvres, et que ces derniers ne s'en sortiraient pas grâce au microcrédit. En plus, elle pourrait même créer, pour certaines personnes, des situations d'endettement excessif.

La microfinance risquerait également de renier son inspiration humaniste (Granger, 2006) si elle continue à s'ouvrir au marché financier formel (banques ou autres bailleurs de fonds privés) animé par le seul souci de rentabilité financière. Ce qui paraît être le cas aujourd'hui avec les phénomènes de « downgrading » (descente de certaines institutions bancaires classiques dans le champ de la microfinance) et le phénomène d'« upgrading » (remontée de certaines institutions classiques de microfinance vers les formes bancaires traditionnelles)⁸.

Pour d'autres auteurs, au contraire, son impact positif en termes d'amélioration des conditions de vie des pauvres, notamment des femmes, paraît certain à travers l'augmentation de leur revenu entrepreneurial, de leur empowerment global, et de l'amélioration du bien être familial. Et, mieux que les grands projets mal adaptés à l'environnement local, elle permet de valoriser le travail des femmes pauvres et d'accroître l'égalité des chances (Nowak, 2005).

Par ailleurs, l'importance de la portée et de l'impact de la microfinance dépendrait de la nature même de la structure des institutions de microfinance. On distingue principalement trois types de structure de microfinance au Mali : les institutions mutuelles d'épargne et de crédit, les institutions de type crédit solidaire, et les Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées (CVECA). Elles se différencient par leur milieu d'intervention, et par leur approche participative des bénéficiaires, femmes notamment, au processus de décision.

Toutefois aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, et particulièrement au Mali, les politiques publiques de développement, et par delà de réduction de la pauvreté, accordent une place de choix à la microfinance. Dans ce sens, la prise en compte de la microfinance comme outil stratégique de réduction de la pauvreté est vue comme une voie qui pourrait permettre d'améliorer les conditions d'existence des femmes. Ceci pourrait se traduire par une réduction de leur vulnérabilité, un renforcement de leur capacité à entreprendre, et une amélioration de leur participation économique et sociale à la vie de la communauté.

Plusieurs études d'impact ont été réalisées au Mali, avec des méthodologies et des contextes d'études plus ou moins différenciés. Qu'en est-il des résultats issus de ces études ?

On essayera, dans un premier temps, de décrire l'évolution de l'environnement macro-économique des institutions de microfinance au Mali, en mettant l'accent sur quelques principaux indicateurs qui pourraient montrer leur importance en termes de portée. Ceci nous conduira à faire un lien avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté qui cherchent désormais à faire de la microfinance un outil stratégique. Dans une deuxième étape, il sera important de s'intéresser à quelques analyses qui s'intéressent à la mise en relation de la microfinance et de la pauvreté de genre, et qui suggèrent que la microfinance serait un outil d'empowerment, de renforcement des capacités des femmes, et d'allègement de leur pauvreté. On essayera de nuancer ces propos avec des analyses qui conduisent à montrer les limites d'une telle vision, et qui pourraient parler des effets pervers de l'accès de certains aux services microfinanciers. Dans une troisième section, une revue de la littérature des études d'impact de la microfinance sur la pauvreté réalisée au Mali sera nécessaire. Dans cette section, on se focalisera sur trois principales études qui ont été réalisées à ce jour.

2. Contexte de la microfinance et implication des politiques publiques au Mali

Le Mali, qui s'est progressivement doté d'un cadre et de mécanismes institutionnels enviables depuis l'avènement de la démocratie en 1992, nécessaires pour l'efficacité des décisions politiques, économiques et sociales, n'a pas vu pour autant la situation de sa population s'améliorer

⁷ Kamala, et Hoffman, [2005].

⁸ Soulama, [2004].

véritablement. Les principales réformes engagées, n'ont pas permis d'assurer des progrès économiques remarquables et une réallocation équitable des retombées des dites politiques.

Les principaux indicateurs montrent que le taux de croissance du PIB a été de 7% en 1995, 7,4% en 2003⁹ et 6,1 pour cent en 2005, contre 2,2% en 2004¹⁰. Outre la croissance économique, on constate également une relative maîtrise de l'inflation passant de 13% en 1995 à moins de 3% en 1999 et 6,4% en 2005 (DNSI, 2006), ce qui reste largement au-dessus de la norme communautaire de 3%. Le déficit de la balance commerciale s'est réduit de plus de moitié, passant de 194,6 milliards en 2001 à 96,9 milliards Fcfa¹¹ en 2002, soit de plus de 10% à moins de 5% du PIB. Quant à la balance courante des paiements, certes celle-ci est structurellement déficitaire, mais le déficit s'est réduit en passant de 11,4% à 10,4% du PIB¹².

Malgré ces résultats assez positifs sur le plan macroéconomique, le pays est aujourd'hui touché par une forte pauvreté. Les différentes études sur la pauvreté ont montré qu'elle demeure un phénomène généralisé avec, en 2001, un taux 68,2% de la population, dont 1/3 vit dans l'extrême pauvreté¹³ - alors que les prévisions actuelles de l'ODHD donnent un niveau de pauvreté de 59,2%¹⁴.

La pauvreté n'aurait cessé de persister et touche de façon plus aigüe la catégorie des femmes, notamment en milieu rural. La persistance de cette situation a fait émerger une tendance à la féminisation de la pauvreté, compte tenu de leur statut de marginalisées, défavorisées et subissant l'essentiel des décisions prises aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique.

Par conséquent, le secteur de la microfinance s'inscrit aujourd'hui dans un environnement macroéconomique et social très ambigu, lié aux réalités sociales et à l'évolution du contexte économique. Au cours de ces cinq dernières années, plusieurs faits marquants ont sanctionné le secteur, comme la persistance de la crise ivoirienne, la crise du coton, l'insécurité alimentaire et, dans le même temps, l'augmentation du nombre de sociétaires des institutions, la multiplication des produits financiers innovés, l'augmentation du montant des crédits octroyés et des dépôts d'épargne, et le taux de pénétration. La demande sociale en services financiers, devenant ainsi de plus en plus forte et justifiée, conduit à comprendre la dynamique et la force de l'apport du secteur de la microfinance à l'économie nationale.

1. Tendances des indicateurs de portée et canaux d'intervention des institutions

La microfinance a été précédée dans différentes parties du monde (au Mali, en particulier) par des pratiques très anciennes, telles que l'usure et surtout le phénomène de tontine. Ces deux pratiques très anciennes continuent de coexister malgré la mise en place croissante des institutions de microfinance. Cependant la microfinance s'est semble-t-il imposée comme l'un des instruments privilégiés de lutte contre la pauvreté. L'arrivée de cette microfinance dans les mœurs au niveau national et international part du fait qu'une partie importante de la population mondiale (particulièrement dans les pays pauvres) est exclue des services financiers bancaires officiels, à cause, en partie, de leur pauvreté et de l'inexistence de garantie matérielle en cas de non remboursement du crédit.

Une des définitions de la microfinance couramment acceptée à l'instar d'autres est la suivante : « la microfinance est l'offre de services financiers viables à une clientèle pauvre (composée notamment de petits travailleurs indépendants, ou microentrepreneurs), qui n'a pas accès au système bancaire formel. Ces services financiers sont le plus souvent le crédit et l'épargne, mais il peut s'agir aussi d'autres services spécialisés (assurance, crédit bail, etc.) »¹⁵. LABIE¹⁶ a tenté de donner une définition plus globale : « on appelle microfinance, l'octroi de services financiers (généralement du

⁹ UEMOA, [2005].

¹⁰ DNSI, [2006].

¹¹ 1 euro = 655,955 Fcfa.

¹² DNSI, [2006].

¹³ ODHD, [2005].

¹⁴ CLSP 2^e génération, [2006].

¹⁵ Poursat, [2001].

¹⁶ LABIE [2000], cité dans Hoffman et Kamala, [2001].

crédit et/ou de l'épargne) à des personnes développant une activité productive, le plus souvent de l'artisanat ou du commerce, et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique ».

Le terme de microfinance recouvre donc les prêts, l'épargne, l'assurance, les services de transfert et d'autres produits financiers visant les faibles revenus. Cependant, l'aspect le plus répandu de la microfinance est le microcrédit. Le microcrédit désigne un petit crédit dont le montant ne devrait pas dépasser 40 à 50% du PNB par habitant de chaque pays selon les normes de la Banque mondiale (Guérin, 2000). Dans un pays comme le Mali, l'un des plus pauvres au monde, avec un PNB/habitant de près 240 \$, les prêts attribués ne devraient pas dépasser les 120\$. Il n'y a toutefois pas de consensus sur le montant du crédit alloué, car certains crédits peuvent être au dessus et d'autres en dessous de la norme officielle.

Les tendances actuelles des indicateurs permettent de faire un état des lieux sur la portée de la microfinance au Mali, et de déduire les principales caractéristiques de la clientèle et les domaines d'intervention.

A. *Tendance des principaux indicateurs sur la portée de la microfinance au Mali*

Au 31 décembre 2005¹⁷, l'architecture du secteur de la microfinance au Mali comportait 842 (contre 831 en 2004) structures de microfinance reconnues ou agréées, déployées sur l'ensemble du territoire. Les institutions mutualistes sont majoritaires avec 436 structures, puis viennent les CVECA (312), les crédits solidaires (91) et les autres (3).

Le nombre de sociétaires serait passé de 403 091 membres en 2000 à plus 750 000 membres en 2005, soit un accroissement de 86,4% en cinq ans. Et, malgré le contexte économique difficile des années précédentes, les encours des dépôts relatifs aux opérations microfinancières auraient atteint 33,2 milliards de Fcfa en 2005, contre 27,9 milliards de Fcfa en 2004, soit un accroissement de 19,3%. Dans le même temps, les encours de crédit seraient passés de 15,8 milliards de Fcfa en 2000 à 45,441 milliards de Fcfa en 2005 (contre 36,3 milliards de Fcfa en 2004), soit une hausse de 188,1% en 5 ans.

Cette performance pourrait être imputée au progrès réalisé, notamment par le système mutualiste, qui aurait mobilisé 29,6 milliards Fcfa (contre 24,9 milliards de Fcfa en 2004), soit une hausse de 18,9%. Cet encours du système mutualiste constituait au 31/12/2005 89,8% de l'encours total des services financiers décentralisés au Mali.

Au cours de la même période, c'est-à-dire de 2000 à 2005, le montant total des dépôts du secteur auprès du système bancaire classique serait passé de 4,1 milliards à 5,7 milliards de Fcfa. Ce qui donne un taux d'accroissement de 40,9%.

La lecture du tableau 1, ci-après, appelle à plusieurs commentaires. En effet, le constat d'une augmentation importante du nombre de membres des institutions de microfinance au Mali montre l'ampleur de l'expansion des services vers une frange importante de la population.

En termes de taux de pénétration, il ressort que la microfinance (l'épargne et/ou le crédit) toucherait 6,5% de la population totale estimée à 11,6 millions en 2005. Ce taux a connu un sursaut entre 2003 et 2005, soit un accroissement de 27,7%. La portée de cette microfinance par rapport au nombre de familles qu'elle touche semble être plus élevée. Sur 1,9 millions de familles maliennes en 2005¹⁸, la proportion de familles touchées par les services microfinanciers s'élèverait à 38,8%, contre 33,2% en 2004. Ceci signifie que la microfinance toucherait plus d'un tiers de l'ensemble des familles maliennes dont les niveaux de vie sont hétérogènes (très pauvres, pauvres moyens, non pauvres).

Le montant des crédits alloués aux diverses populations en 2005, soit plus 45 milliards de Fcfa, montre également l'intérêt grandissant de l'apport de la microfinance à l'économie malienne. Il représenterait 8,8% de l'ensemble de l'encours de crédits à l'économie, soit 516 milliards de Fcfa¹⁹.

¹⁷ CCS/SFD, [2006].

¹⁸ Selon les estimations issues des enquêtes de la DNSI, la population totale a été calculée sur la base d'un taux d'accroissement de 2,2% et une composition moyenne de 6 personnes par famille.

¹⁹ CCS/SFD [2006].

Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs de 1999 à 2005

| Années / Principaux indicateurs | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variation 2004/2005 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------------|---------------------|
| Nombre d'institutions | 58 | 49 | 68 | 79 | 93 | Nc ¹ | Nc |
| Nombre de structures de service | 664 | 682 | 772 | 818 | 831 | 842 | 1,32% |
| Population totale (en milliers) | Nc | nc | nc | 11 112 | 11 419 | 11 605 | |
| Nombre de sociétaires (membres) | 403 091 | 450 642 | 522 002 | 614 211 | 666 640 | 751 285 | 12,7% |
| Taux de pénétration / Pop totale) | Nc | nc | nc | 5,50% | 5,87% | 6,47% | 33,88% |
| Taux de pénétration/ Nbre de familles | Nc | nc | nc | 33,20% | 35,23% | 38,84% | 201,53% |
| Dépôts (en million de Fcfa) | 5 752 | 16 358 | 20 148 | 23 821 | 27 854 | 33 226 | 19,29% |
| Nombre de crédits octroyés | 164 307 | 178 959 | 164 059 | 258 388 | 284 582 | 304 647 | 7% |
| Crédits en cours (en million de Fcfa) | 15 774 | 20 478 | 26 564 | 31 830 | 36 327 | 45 441 | 25% |
| Crédits en souffrance (en million) | 1 108 | 877 | 1 171 | 1 982 | 1 727 | 2 301 | 33,23% |
| Placements (en million de Fcfa) | 4 010 | 3 553 | 4 899 | 5 115 | 5 619 | 5 653 | 0,6% |

Notes : (1) nc=Non connu. Source : CCS/SFD 2006 ; DNSI, 2006 ; Site BCEAO.

En même temps, « le rôle joué ainsi par les IMF dans le financement de la (micro) économie reste largement minoritaire, même si cela n'enlève rien à l'impact spécifique sur les pauvres et les femmes »²⁰.

²⁰ Montalieu [2002]

Toutefois, si l'évolution de ce secteur de la microfinance est assez intéressante, elle demeure fragile compte tenu de nombreux facteurs exogènes qui peuvent empêcher le développement et la consolidation du secteur. Parmi les principales contraintes, on pourrait énumérer le taux de dégradation de la qualité portefeuille du secteur. Ainsi, entre 2000 et 2005, le montant de crédit en souffrance s'est accru, passant de 1,1 milliards à 2,301 milliards de Fcfa, soit une hausse de 107,7%. Le taux de dégradation (rapport crédit en souffrance/encours de crédit) s'est élevé à 5,1% (voir tableau 1, ci-dessus).

Cette situation serait due à la conjugaison des facteurs tels que la privatisation de la régie de chemin de fer avec l'arrêt de trains voyageurs, la crise acridienne, la crise ivoirienne, celle du coton, et des difficultés liées aux conditions d'existence (revenus non réguliers, perte de pouvoir d'achat, etc.) qui auraient joué par la suite sur la qualité de remboursement des emprunts.

Néanmoins, quand on voit la configuration du secteur, la microfinance constituerait de nos jours un espoir pour tant de ménages, et des hommes et des femmes, dont l'accès aux services financiers classiques reste un problème. Dans ce contexte, et compte tenu du nombre croissant aussi bien des structures microfinancières que des bénéficiaires des services, quelles seraient les caractéristiques de la clientèle ?

B. *Caractéristiques de la clientèle et canaux d'intervention des institutions*

Alors qu'il serait admis que les institutions de microfinance ont une clientèle cible majoritairement féminine, on constate le contraire dans l'ensemble de la zone UEMOA (Montalieu, 2002), le Mali ne faisant pas figure d'exception.

Tableau 2 : Evolution des principaux indicateurs de 1999 à 2005

| Années / Genre | 2001 | | 2002 | | 2003 | | 2004 | | 2005 | | Variation 2001/2005 | |
|-----------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|---------------------|-------------|
| | Effectif | % | Effectif | % |
| Féminin | 174 356 | 38,7 | 184 998 | 35,5 | 224 836 | 36,6 | 254 385 | 38,1 | 302 539 | 40,3 | 128 183 | 73,5 |
| Masculin | 262 100 | 58,2 | 307 050 | 58,8 | 363 071 | 59,1 | 383 758 | 57,5 | 419 869 | 55,9 | 157 769 | 60,1 |
| Groupes | 14 186 | 3,1 | 29 954 | 5,7 | 26 304 | 4,3 | 28 497 | 4,4 | 28 877 | 3,8 | 14 691 | 85,4 |
| Total | 450 642 | 100 | 522 002 | 100 | 614 211 | 100 | 666 640 | 100 | 751 285 | 100 | 300 643 | 66,7 |

Source : CCS/SFD 2006.

Comme l'indique le tableau 2 ci-dessus pour le cas du Mali, les femmes représenteraient en 2005 40,3% de la clientèle des institutions de microfinance. Malgré une augmentation forte de leur nombre depuis plusieurs années²¹, passant de 174 356 en 2001 à 302 539 en 2005 (soit un accroissement de 73,5%), leur part reste inférieure à celle des hommes. Cependant, ce constat est à nuancer compte tenu du fait que la majorité, sinon la plupart, des groupements sont constitués de femmes ; et, comme les groupements sont comptabilisés à l'unité, il paraît difficile de conclure sur le nombre exact de personnes qui les constitue.

Un constat important s'impose, les institutions de type crédit solidaire, qui initialement avaient été créées spécifiquement pour les femmes, commencent à s'ouvrir de plus en plus à la clientèle (sociétariat) masculine. Ceci qui dénote une baisse relative de la part des femmes dans ces institutions.

²¹ On dispose des chiffres de ces périodes 2001 et 2005 et qui proviennent du fichier de l'Association Professionnelle des Institutions de microfinance au Mali (APIM).

L'intérêt porté sur les femmes découle, d'une part, en termes d'objectif social, de lutter contre la pauvreté et d'améliorer leur condition d'existence dans la société à travers une promotion économique et sociale. L'hypothèse explicitée par ces programmes est que la contribution des femmes au bien-être de la famille est supérieure à celle des hommes. En particulier, les gains de revenu sont prioritairement investis dans le capital humain des enfants²².

D'autre part, il existerait une hypothèse implicite : la solvabilité des bénéficiaires se révèle importante pour la santé financière des institutions. Dans la mesure où la femme est supposée être plus solvable et ayant une appréhension permanente des retombées sociales en cas de défection, elle met tout en œuvre pour rembourser les prêts consentis (mais à quel prix ?). Ainsi, on constate généralement qu'elle a un taux de remboursement plus élevé que celui des hommes. Ce constat ou cette hypothèse doit être nuancé(e) dans certains cas, notamment dans celui du réseau Nyèsigiso au Mali. Paradoxalement, il apparaît que les hommes membres du réseau remboursent mieux que les femmes. Le taux de remboursement est en moyenne de 87,9% pour les hommes et de 76,1% pour les femmes²³.

Par ailleurs, dans l'ensemble, la part des hommes ayant accès aux services de microfinance serait plus élevée que celle des femmes. Le tableau 2 ci-dessus permet de constater cette évolution. De 262 100 en 2001 (soit 58,2%), leur nombre a atteint 419 869 personnes (soit 55,9%) en 2005, malgré, une baisse relative de leur part. Quelques facteurs, qui seraient d'ordre économique et social, pourraient expliquer cette situation persistante.

Economiquement, les activités exercées par les hommes sont globalement plus régulières et plus sûres que celles des femmes. Les revenus ou les bénéfices provenant de ces activités sont de montant plus élevés. Dans la mesure où les hommes détiennent la majorité des systèmes de production (industries, entreprises, commercialisation), ils sont plus enclins à rembourser leurs prêts ou à constituer une épargne importante, même si l'on sait généralement que leurs fonds sont très souvent investis et en perpétuel roulement. Les femmes commerçantes ont généralement besoin des services de type dépôt à vue, afin de disposer d'un revenu à l'abri du désir de leurs époux et de prévenir les imprévus.

Socialement, la perception des hommes quant aux capacités relatives des femmes à faire face à certaines situations reste négative, à cause des stéréotypes et des préjugés²⁴ qui constituent souvent des blocages évidents dans l'amélioration de leur sort. Par conséquent, dans le domaine de la microfinance, les hommes auraient la capacité physique, mentale et communautaire pour pallier les difficultés de remboursement. Leur demande de crédit est supposée être plus élevée. Les femmes ont a priori une demande pour des services financiers différente de celle des hommes, car elles exercent des activités différentes, font face à des contraintes, des besoins, et des responsabilités différents. La confiance accordée aux hommes relève donc de leur statut dans la société, du rôle de responsable de la famille, de principal pourvoyeur des revenus du ménage, et occupant la majeure partie des systèmes de production.

En général, les premières institutions de microfinance se sont d'abord installées en milieu rural, avant de s'étendre dans les zones urbaines. Etant à l'étape projet, elles ont pu s'institutionnaliser grâce à l'expérience acquise, et les rigueurs financières qui ont été intégrées. En considérant la proportion de la clientèle de la microfinance, 62,9% soit 472 219 bénéficiaires sont du milieu rural, contre 37,2%, du milieu urbain - soit 279 066. Dans ces circonstances, on peut en déduire, malgré l'urbanisation croissante des services microfinanciers, que la microfinance est un phénomène rural. Cependant en termes du montant aussi bien d'épargne que de crédit, la ville devance le milieu rural.

Concernant la catégorie socioprofessionnelle, la microfinance touche une clientèle variée. Les principales activités entreprises par les bénéficiaires des services microfinanciers sont l'agriculture, notamment en milieu rural, la commercialisation (commerce de gros et petit commerce), la production, l'artisanat. La majeure partie de ces activités se déroulent dans le secteur informel qui emploie près de 1,2 millions de personnes (Source : CSLP 2^e génération).

Un autre type de clientèle s'impose de plus en plus, en particulier en ville. Il s'agit des personnes travaillant en tant que salariées, soit dans la fonction publique, soit dans les entreprises

²² Montalieu [2002].

²³ Source SAF, Calcul fait sans tenir compte des personnes morales.

²⁴ SABA, [2001].

privées. Cela pourrait s'expliquer par la proximité des institutions et notamment par la disponibilité des fonds, en cas de besoins urgents.

Les membres des différentes institutions sont de milieux de vie plus ou moins différenciés. La classification générale distingue des personnes dont le niveau de vie peut être considéré comme pauvre, venant tant du domaine rural que de la ville ; des personnes moyennement pauvres, se situant quasiment au niveau du seuil de pauvreté, et des personnes non pauvres²⁵. Les besoins en services microfinanciers de ces différentes catégories de personnes demeurent différents. Pendant que les pauvres et moyennement pauvres ont des besoins de crédit (ou de microcrédit) pour pouvoir entreprendre ou développer leurs activités, les non pauvres s'orientent vers les services d'épargne de proximité. Néanmoins, on observe que la majorité des personnes dites pauvres ou moyennement pauvres sont des « pauvres actifs »²⁶ qui auraient bénéficié des services pour développer leurs activités existantes, ou ayant un projet d'activité relativement porteur.

Malgré quelques contraintes spécifiques décrites, la place prise par la microfinance comme outil de promotion économique et sociale, de la femme notamment, dans les politiques de financement du développement et de réduction de la pauvreté, demeure importante et nécessite une analyse spécifique dans le cas du Mali.

2. Importance de la microfinance pour les politiques de réduction de la pauvreté

La politique publique de réduction de la pauvreté se décrit comme un ensemble de mesures économiques et sociales, à l'échelon national, mises en œuvre par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté. Cette politique publique de lutte contre la pauvreté au Mali s'est essentiellement traduite par la multiplication de programmes de développement et de plans d'action de lutte contre la pauvreté²⁷. Cependant, la difficulté des mécanismes institutionnels de diffusion des gains de la croissance ne fonctionnant pas véritablement, dû à un certain nombre de facteurs, une partie de la population essentiellement des femmes et les pauvres n'ont qu'un accès limité ou nul aux ressources et aux opportunités de production.

Les observations et études qui ont été faites à ce sujet auraient montré les difficultés des programmes macroéconomiques à résoudre efficacement les problèmes de pauvreté et d'inégalités. La non prise en compte de nombreux facteurs, comme l'implication du genre, les éléments socioculturels, et qui requièrent plutôt une analyse microéconomique, pourrait expliquer cette situation. Les nouvelles orientations des politiques de développement ont pu observer que la pauvreté monétaire demeurerait la forme la plus visible et prononcée dans les pays en développement, et influencerait sur les autres formes. Le manque de ressources financières disponibles conduit à satisfaire difficilement les besoins de premières nécessités (éducation, alimentation, santé, logement) et, en termes d'égalité de chance, à réduire les différentes possibilités qui pourraient s'ouvrir aux personnes démunies. Cette absence de possibilité ou de perspectives conduirait à affaiblir les capacités des personnes sans ressources, notamment les femmes.

²⁵ La Campagne du Sommet du Microcrédit définit « les plus pauvres » comme étant ceux qui se trouvent dans la seconde moitié de ceux vivant sous le seuil de pauvreté national ou tous ceux des 1,2 milliards de gens qui vivaient avec moins de 1\$ par jour ajusté à la parité du pouvoir d'achat (PPA), quand ils ont souscrit à un programme.

²⁶ En dehors de quelques exceptions comme le cas du réseau Nyèsigiso au Mali qui aurait attribué un crédit 100 000 Fcfa à un handicapé physique. Ce dernier n'aurait ainsi pas remboursé ses prêts compte tenu de son inactivité.

²⁷ Il s'agit surtout d'un plan d'action quinquennal (1998-2003) dénommé Stratégie Nationale de Lutte contre Pauvreté (SNLP) qui repose essentiellement sur 7 volets : 1. L'amélioration de l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres ; 2. La promotion des activités génératrices de revenus, particulièrement l'auto-emploi à l'intention des pauvres ; 3. L'amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers et facteurs de production ; 4. La promotion du développement et l'amélioration des performances des filières agro-alimentaires ; 5. L'amélioration de l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation ; 6. La promotion de l'accès des pauvres aux services de santé, de nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement ; 7. L'amélioration des conditions d'habitat des pauvres.

Ainsi, faciliter l'accès des personnes pauvres, notamment les femmes, aux services de microfinance est un moyen nécessaire pour les aider et est source de crédibilité pour les bailleurs de fonds (privés ou publics), dont les objectifs reposent sur une responsabilité sociale, celle de lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités de genre. Cela requiert une implication nécessaire de l'Etat et des partenaires au développement et la mise en place d'une politique de microfinance adéquate correspondant aux objectifs et principes d'amélioration des conditions de vie de la population et à la pérennisation du secteur.

A. *L'implication de l'Etat et des bailleurs dans le secteur de la microfinance au Mali*

Les nouvelles orientations du financement du développement ont conduit le Mali à considérer le secteur financier, et particulièrement celui de la microfinance, comme l'un des outils majeurs des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. De nombreux partenaires au développement ont apporté leur soutien au secteur de la microfinance au Mali. Leur rôle a principalement concerné l'apport de fonds à différentes institutions, soit pour leur démarrage, soit pour permettre leur redressement (pour celles qui étaient ou qui sont en difficulté) mais aussi dans une mesure non moindre en termes de formation technique et professionnelle des acteurs (annexe 1).

Le milieu des années 1990 a constitué une phase importante pour le secteur de la microfinance, grâce à une implication grandissante des différents gouvernements. Elle aura permis de consolider les acquis du secteur en tout l'élargissant à d'autres zones, à priori, difficiles d'accès.

Tout d'abord, l'expansion de la microfinance serait due, dans une certaine mesure, à l'engagement de Alpha Omar Konaré²⁸ qui, en 1997, avait fait de la lutte contre la pauvreté la principale priorité de son gouvernement avec l'objectif de consolider le développement des institutions de microfinance, et d'en faire un outil de lutte contre la pauvreté. Cette volonté de lutter contre la pauvreté s'est, d'une part, matérialisée par la rédaction d'un document appelé Stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté (SNLP) en juillet 1998 et, ensuite, d'un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (appelé au Mali Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ou CSLP) en mai 2002 qui a été approuvé par les institutions internationales²⁹ (Cling, 2003). Ce CSLP constitue aujourd'hui le cadre de référence de lutte contre la pauvreté et du développement humain durable au Mali. Une section transversale du CSLP a été consacrée au rôle de la femme dans la lutte contre la pauvreté avec un de ses axes stratégiques, la consolidation des activités génératrices de revenus et la promotion de leur accès aux services microfinanciers. D'autre part, elle s'est concrétisée par la mise en place d'un premier plan d'action de la microfinance 1999-2002 et d'un second plan 2004-2007 dont l'objectif est le renforcement du contrôle, la promotion, la généralisation, la consolidation des instruments de microfinance et le développement du secteur. Son objectif ultime serait de faciliter l'accès des personnes démunies, des femmes et des jeunes exclus du système bancaire, aux services d'épargne et de crédit.

Ensuite, l'arrivée du Président actuel³⁰ a constitué, quelque part, une phase de consolidation du rôle et de la place dont jouissent les services microfinanciers dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

L'Etat a adopté, pour le développement du secteur de la microfinance, la création de deux structures, dont l'une est chargée de la promotion de la microfinance (Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés ou CPA/SFD) et l'autre de la surveillance et du contrôle du secteur (Cellule de Contrôle et de Surveillance des SFD ou CCS/SFD), rattachées respectivement, au Ministère de la Promotion des Investissements et des PME, et au Ministère de l'Economie et des Finances. Ces deux structures auraient pour objectif de promouvoir le développement du secteur dans un cadre réglementaire rigoureux. La création de ces deux structures s'est accompagnée par l'adoption du plan d'action 2005-2008, dont les domaines d'intervention retenus devraient conduire à la restructuration et la consolidation des institutions de microfinance porteuses, la promotion en faveur d'un développement extensif, mais aussi qualitatif du secteur.

²⁸ Ancien Président de la République du Mali entre 1992 et 2002.

²⁹ En février 2003 par le FMI et en Mars 2003 par la Banque mondiale.

³⁰ Son Excellence Amadou Toumani Touré.

L'engagement de l'Etat et des bailleurs, au-delà des limites, nous montre la nécessité d'orienter la microfinance dans une perspective de réduction de la pauvreté. Il ressort qu'il devient essentiel de conduire une politique sectorielle de la microfinance qui nécessite que l'Etat s'engage à travers un cadre réglementaire cohérent. Ce cadre devrait encourager le développement de services financiers qui répondent aux besoins des ménages et des femmes pauvres à faibles revenus, ainsi qu'à ceux des micro, petites et moyennes entreprises (FENU, 2006). Ceci implique de s'interroger clairement sur une articulation et un équilibre optimal à trouver entre l'objectif de politique à caractère social (accroissement de la portée) et l'objectif de performance financière (la stabilité et donc la pérennisation)³¹.

B. L'articulation avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté

Le processus de développement local ou de la décentralisation amorcée, les différentes politiques publiques apparaissent désormais comme le fruit d'une concertation de tous les acteurs tant au niveau des institutions étatiques (collectivités locales, administration), la société civile, le secteur privé. Malgré les limites de cette coopération décentralisée³², l'un des enjeux majeurs des politiques publiques demeurent leur adéquation avec une réorganisation du secteur de la microfinance. Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté jouent un rôle déterminant, dépendant des choix économiques ou sociaux exprimés par l'Etat.

La politique de la microfinance au Mali intègre depuis quelques années le champ de la politique de financement de l'économie ou de crédit à l'économie qui constitue l'un des volets des politiques macro-économiques. Le Mali et d'autres pays en Afrique Subsaharienne ont adopté expressément une politique en matière de microfinance, en conformité avec les autres politiques de développement (qu'elles soient aux niveaux local, sectoriel ou macro). La plupart des documents officiels rédigés³³ concernant la politique économique, incluent de façon explicite l'intérêt porté à l'amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers et facteurs de production. De nos jours, deux types de politiques touchent le secteur de la microfinance :

Politique réglementaire : Cadre réglementaire et ses limites

Le développement du secteur de la microfinance au Mali et dans la sous région ouest africaine, a conduit à la mise en place d'une politique régulant le secteur répondant à la loi PARMEC. Cette loi PARMEC, aussi appelée **loi n°94-040** de l'UEMOA, a été adoptée en 1993 et porte réglementation des institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit. Elle régit désormais le secteur de la microfinance en Afrique de l'Ouest. Les évolutions récentes montrent une prise en compte importante de toutes les autres formes d'institutions (à l'instar des institutions mutualistes) compte tenu de la professionnalisation et le développement du secteur. Elle prévoit des statuts types avec les caractéristiques requises et les conditions d'adhésion des membres, l'obligation de produire des états financiers selon un format et avec un plan comptable précis, la détermination des règles de prudence pour l'octroi de crédits. Cette réglementation, en termes d'application, apparaît la même pour toutes les institutions qu'elles soient du milieu rural ou du milieu urbain, en réseau ou fractionnées. L'application de cette réglementation a permis aux institutions de microfinance de bénéficier d'exonérations fiscales dans leurs activités d'épargne et de crédit.

Cependant malgré les bienfaits du dispositif sur le plan de la professionnalisation des IMF, on peut en déduire quelques limites :

- ➔ Elle constituerait, dans une certaine mesure, un facteur pénalisant pour certaines institutions non mutualistes, compte tenu de leur caractère transitoire et surtout de la faible rigueur dans le recouvrement de dettes. Ces institutions seraient frappées par la lenteur administrative et des incertitudes portant sur les conditions de leur reconnaissance dans l'obtention d'agrément ;

³¹ FENU [2006], p106.

³² Voir Thomas Roca [2007].

³³ Les principaux Documents officiels au Mali sont la SNLP, le CSLP1 (2002-2006), le CSLP 2 (2007-2011).

- ➔ La faible association de nombreux acteurs de la microfinance à la définition de la réglementation ;
- ➔ Une mauvaise adaptation à certains contextes, notamment en milieu rural compte tenu de la difficulté de collecte de certaines informations.

Politique de microfinance incontournable : stratégie nationale de microfinance au Mali

Outre cette politique de réglementation, il existe une stratégie de microfinance prônée au Mali dans le cadre d'une professionnalisation et d'un encadrement du secteur. Une stratégie de microfinance décrit la politique de la microfinance du pays. « Elle a pour objectif de favoriser le développement de la microfinance en protégeant les populations. Elle définit les objectifs assignés au secteur (lutte contre la pauvreté, favoriser la croissance économique, favoriser les zones défavorisées...), les principes de fonctionnement du secteur et les orientations pour son développement »³⁴.

Le gouvernement malien a entamé une démarche claire pour la professionnalisation et la pérennisation du secteur, en élaborant une stratégie nationale de la microfinance ; elle constituerait le cadre de référence des choix politiques du secteur, et s'intègre dans le cadre des politiques publiques générales. La stratégie de la microfinance au Mali répond à trois principaux objectifs³⁵ :

- ➔ Le premier objectif est d'améliorer l'accès au marché financier de proximité, des populations les plus nécessiteuses à travers le développement d'institutions de microfinance adaptées ;
- ➔ Le second objectif porte sur l'amélioration de la couverture géographique du pays à travers une politique concertée, dynamique et incitative de l'Etat et des bailleurs de fonds ;
- ➔ L'Etat devra procéder à son désengagement en tant qu'opérateur technique. Il pourra conserver un rôle en tant que bailleurs ou garant en faveur des services financiers décentralisés en contrepartie des objectifs préalablement définis.

L'accomplissement de ces différents objectifs impose un cadre de concertation (et de dialogue) permanent entre tous les acteurs du secteur, afin de rendre performants les investissements au profit du secteur : l'Etat (à travers son gouvernement), les praticiens du secteur, les partenaires financiers et techniques. Cette démarche a permis la création de plusieurs structures d'importance comme les deux précédemment citées (CCS/SFD et CPA/SFD), le Groupe Consultatif National pour la Microfinance (GCNM) et l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali.

A l'instar des deux structures CCS/SFD et CPA/SFD (voir ci-dessus), le GCNM³⁶ pour le Mali a pour mission l'orientation, le pilotage et le suivi du développement de la microfinance. Il est chargé de susciter, coordonner et assurer le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action de la microfinance ; de renforcer la concertation entre les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les bailleurs de fonds et les autorités de tutelle, de proposer toutes mesures susceptibles de contribuer au développement de la microfinance.

Il est également apparu nécessaire de regrouper les institutions en une association dénommée Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali (APIM/Mali). Cela aurait eu pour but de disposer d'un cadre réglementaire précis qui pourrait permettre de mieux représenter ces institutions et de recevoir des subventions venant de l'Etat. La promesse faite par la Banque mondiale et la GTZ d'apporter leur aide à une institution unie, aurait probablement contribué à réconcilier les intérêts divergents des différentes institutions. L'APIM/Mali inscrit son action en cohérence avec la volonté du gouvernement et des partenaires au développement (USAID, GTZ, et la Banque mondiale) de professionnaliser et de sécuriser la croissance du secteur afin d'avoir un impact majeur sur les

³⁴ Dossier thématique Finance rurale et agricole «Quelles politiques publiques pour améliorer le financement rural et agricole ? ».

³⁵ Voir Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Microfinance.

³⁶ DECRET N°98-242/P-RM Portant création du Groupe Consultatif National pour la microfinance, <http://www.sgg.gov.ml/Journal0/D98-242.pdf>

conditions de vie des populations à revenu modeste et pauvres que sont les femmes et d'autres couches de la population.

L'important potentiel du secteur aurait conduit l'Etat, à plusieurs reprises, à investir financièrement dans le secteur avec le soutien des partenaires au développement comme la coopération allemande (GTZ). A titre d'exemple, on peut énumérer le « Projet d'Appui aux Structures Autonomes et Coopératives » (PASACOO). Ce projet aurait permis de mettre en place 38 caisses villageoises autogérées avec près de 10 000 membres, dont près de 4000 femmes. Il a pu mobiliser un encours d'épargne de plus 60 millions de Fcfa et l'encours de crédit dépasserait ce chiffre. L'objectif était de créer pour le milieu rural, notamment dans le cas ci en pays Dogon, des structures autonomes et viables permettant l'amélioration des conditions de vie des populations (compte tenu de la pauvreté persistante dans le domaine rural)³⁷.

Tout aussi important, la création de la Banque Malienne de Solidarité (BMS) serait d'apporter une aide spécifique et nécessaire au secteur de la microfinance. Elle prévoit de favoriser l'accès des personnes défavorisées et exclues du système bancaire classique, au crédit et à l'épargne, et de promouvoir les activités génératrices de revenus (la promotion de l'auto emploi) et de refinancer les institutions de microfinance qui seraient à court de liquidité ou d'être caution de certaines SFD en cas de refinancement auprès d'autres banques privées³⁸.

Ce panorama permet de déduire que les programmes de microfinance et les institutions sont progressivement devenus une importante composante des stratégies du développement, de la promotion du développement des micro et petites entreprises (Hulme, 1999), et, par delà, de réduction de la pauvreté. Toutefois, le niveau actuel des taux d'intérêt apparaît relativement très élevé et les critères d'adhésion à certaines des institutions paraissent discriminatoires pour les emprunteur(se)s³⁹. Si l'objectif de l'Etat est véritablement de faire de la microfinance un des outils majeurs dans sa politique de réduction de la pauvreté, il devra, au-delà des acceptations, rendre conciliables les objectifs financiers des IMF (qui constituent leur stabilité financière et institutionnelle mais aussi leur souci commercial) et ceux de l'Etat et de certains bailleurs de fonds qui font de la lutte contre la pauvreté, une priorité essentielle de leur politique de développement.

On peut ainsi admettre qu'une meilleure articulation de la microfinance avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté (dont fait partie la microfinance) est une condition nécessaire qui accroît les chances de succès d'une microfinance réductrice de la dureté des conditions de vie des personnes. Cependant les enjeux autour de la microfinance demeurent importants. Est-ce que la microfinance est à la hauteur de ces enjeux, notamment en ce qui concerne son impact en termes de la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités de genre ?

3. Controverses autour de la microfinance et réduction de la pauvreté de genre

Au niveau international, il serait admis, même s'il existe des spécificités nationales, que les femmes constituent la majorité des pauvres dans le monde (PNUD, 1995). Au-delà des différents rôles que l'on reconnaît en elles, les femmes aussi bien que certains hommes pauvres ont été ou sont victimes de rationnement bancaire. Cependant, l'existence d'inégalités au détriment des femmes fait qu'aujourd'hui elles occupent des postes « mineurs », travaillant essentiellement dans le secteur informel, qui est une issue de secours pour la majorité d'entre elles - analphabètes ou sans qualification réelle. Globalement, comparées aux hommes, les spécificités des femmes sont qu'elles

³⁷ « Promotion des institutions financières décentralisées », <http://www.promali.org/finances/projet.htm>.

³⁸ Les institutions de microfinance ou les SFD sont toutefois les actionnaires dominants (72% des parts) de la BMS.

³⁹ Ainsi, les réseaux mutualistes d'Afrique de l'Ouest ont pratiqué des conditions débitrices comprises entre 2% et 48% (taux nominal) en 1999, alors que le taux d'usure était fixé sur la zone à 27% et le taux d'inflation de 0,4% dans la zone UEMOA. Ces conditions peu favorables sont le fait de quelques structures installées au Bénin, Niger et Mali (jusqu'à 84% en 1998 dans ce dernier pays. Même si ces institutions restent contraintes par la loi PARMEC de l'UEMOA, il paraît insupportable pour une plus grande majorité de la population, compte tenu du contexte économique et social difficile du pays.

ont accès à des crédits liés souvent à une épargne préalable de faible montant qui sont à rembourser dans un délai relativement court, habituellement de type hebdomadaire⁴⁰.

La majorité des programmes de développement, aujourd'hui, attribuent un rôle important au ciblage des catégories de population en besoin, femmes notamment. L'efficacité des politiques publiques nécessite une solide compréhension de la nature et des déterminants de la pauvreté, notamment dans la perspective d'une décentralisation politique et économique accrue qui engendre des bouleversements très importants dans l'organisation économique et sociale⁴¹. Cette décentralisation peut être comprise comme une délégation de certains pouvoirs de l'Etat central à certaines institutions politiques, économiques et sociales de proximité. A cet égard, la microfinance y participe et contribue à accentuer une politique stratégique de l'Etat qui est celle de la lutte contre la pauvreté et la promotion économique et sociale des femmes et des jeunes. En ce sens, on parle de « Services Financiers Décentralisés ou SFD », ou de la finance décentralisée.

En faisant de la femme une cible idéale, la microfinance a poussé de nombreux partenaires au développement à s'intéresser au secteur. Toutefois, deux principales approches s'opposent quand aux effets positifs de la microfinance en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités de genre : l'approche « petite somme, grand effet » et l'approche minimaliste de l'impact de la microfinance. Les résultats différents observés des études sur l'impact de la microfinance tiendraient à la multiplicité de la méthodologie adoptée, et aussi aux dispositifs contextuels et de la population cible.

1. L'approche « Petite Somme, Grand Effet »

L'approche microfinance et genre est aujourd'hui au centre d'un certain nombre de questionnements. Elle présente l'intérêt particulier de rendre compte d'une prise en compte nouvelle de certaines caractéristiques de la pauvreté qui, jusque-là, demeuraient « dissimulées ». L'implication du genre dans les stratégies de microfinance est porteuse d'espoir en matière de réduction de la pauvreté et d'affermissement des potentialités des femmes.

L'approche d'une « Petite Somme, Grand Effet » suppose qu'il y a une forte demande des services microfinanciers de la part des femmes et des plus pauvres. Elles dépendraient essentiellement de finances informelles (du type usurier et tontine). Et, l'hypothèse sous jacente forte, est celle que l'accès aux services microfinanciers, notamment de microcrédit (de petits montants), exhorte les femmes à entreprendre (ou à développer) des activités économiques qui leur permettraient de générer d'importants revenus. Cela conduirait à une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, ainsi que celle de leur famille, et s'accompagnerait d'une viabilité financière et institutionnelle des IMF. Dans cette logique, il n'y aurait pas de difficultés d'augmenter le ciblage vers les plus défavorisés, à travers une stratégie de genre. *D'où l'idée grand effet : amélioration des conditions de vie des femmes → de leur famille → de la santé financière et institutionnelle de l'institution de microfinance.*

Dans cette section, on distingue principalement deux conceptions théoriques qui s'entremêlent : celle de lutte contre la pauvreté, et celle du renforcement des capacités des femmes. On s'appuiera beaucoup sur les contours du concept d'« empowerment », afin de voir dans quelle mesure la microfinance contribuerait à la réduction des inégalités et de la pauvreté de genre, à travers le renforcement des capacités des femmes.

A. Paradigme de lutte contre la pauvreté : quelques références théoriques et empiriques

Les quelques références théoriques et empiriques sur la microfinance et genre s'articulent autour des premières études d'impact qui ont été réalisées en Asie et, par la suite, en Afrique subsaharienne et en Amérique latine.

L'analyse de la lutte contre la pauvreté suppose une féminisation de la microfinance dont l'intérêt réside dans une efficacité accrue en termes de réduction de la pauvreté. Cette position stipule

⁴⁰ L'épargne préalable est généralement le fait des institutions mutualistes. Toutefois, dans les institutions de type crédit solidaire, c'est le système de cautionnement mutuel qui prévaut. L'accès des femmes est dans ce cas lié à la formation d'un groupe, qui promet la garantie mutuelle en cas de défaillance d'un membre (L'exemple des Self Help Group).

⁴¹ Lachaud [2007].

que les femmes, lorsqu'elles disposent d'un revenu, sont les premières à investir auprès des enfants et de la famille. La nécessité de l'offre de crédit aux femmes comme un outil de lutte contre la pauvreté nécessite qu'elles soient considérées comme de véritables forces économiques et sociales, dont l'amélioration des conditions pourrait avoir un impact sur la pauvreté de façon générale. Autrement, en offrant aux femmes des opportunités à la fois économiques et sociales, notamment en facilitant leur accès aux services micro financiers, elles pourront en profiter et faire bénéficier grandement leurs familles.

Empiriquement, quand on regarde en profondeur aujourd'hui au Mali, surtout dans la catégorie des personnes à revenus modestes voire très pauvres, on s'aperçoit que les femmes sont de plus en plus dynamiques et viables, au même titre que les hommes. Elles exercent de façon régulière mais très souvent précaire des activités génératrices de revenus afin de subvenir aux besoins de la famille et de compléter les maigres ressources des hommes. Elles demeurent fortement impliquées dans la lutte incessante pour la survie de leur famille respective. Les résultats de l'étude d'impact de l'USAID⁴² au Mali reconnaissent cette capacité de la femme. Cela pourrait être le résultat d'un accès grandissant aux services financiers (ODHD, 2005).

En revenant sur le cas de l'Asie, les études pionnières (et aussi de nombreux récits de parcours) montrent que l'accès aux services microfinanciers a permis à de nombreuses femmes bengalaises de sortir de leur situation de pauvreté. L'origine de l'histoire de Yunus Muhammad⁴³ parle en ce sens. Muhammad, « *avait rencontré une femme d'un petit village du Bangladesh qui fabriquait des chaises en bambou destinées à la vente. Or, malgré ses efforts, il ne lui restait pratiquement rien après avoir payé les intermédiaires qui lui fournissaient les bambous bruts. Il s'est rendu compte que 42 villageois étaient dans la même situation et avaient accumulé une petite dette de 27 dollars. Il a aussitôt remboursé leur dette pour ne plus avoir affaire aux prêteurs et s'est par ailleurs porté garant pour les pauvres auprès de la banque locale. C'est ainsi que débuta un long travail pour éradiquer la pauvreté et permettre aux personnes privées de services financiers, en particulier les femmes, de devenir autonomes* »⁴⁴.

D'après des résultats récents, quelque 21 % des membres femmes participant au programme de microcrédit de la Grameen Bank seraient sortis de la pauvreté quatre ans après leur adhésion⁴⁵. La Grameen Bank, fournirait des crédits aux personnes vivant dans l'extrême pauvreté, et près de 94 % des prêts seraient octroyés aux femmes et 98 % sont remboursés. La Grameen Bank prêterait 30 millions de dollars par mois à 1,8 million d'emprunteurs démunis.

Une autre étude, de type longitudinale, réalisée sur la microfinance par Shahidur Khandker de la Banque Mondiale, a couvert une période de 13 ans, de 1990 à 2003. Cette étude a concerné trois principales institutions de microfinance au Bangladesh à savoir BRAC, Grameen Bank et la RD-12. Cette étude a permis à Khandker de déduire que : « *1) environ 5 % des foyers participant aux programmes de microcrédit pouvaient sortir leurs familles de la pauvreté chaque année en contractant un microcrédit; 2) la microfinance contribue mieux à la réduction de l'extrême pauvreté qu'à celle de la pauvreté modérée ; et 3) l'impact de la microfinance sur le bien public est positif pour tous les foyers, y compris ceux des non participants. Les programmes de microfinance ont des effets dominos qui stimulent l'économie locale et augmentent la richesse du village* »⁴⁶.

Les enquêtes menées en Inde montrent également que les activités liées au microcrédit ont permis à de nombreuses femmes de sortir leur situation difficile, et de trouver des espaces de liberté permettant une plus grande mobilité. A ce titre, selon Guérin (2006) qui cite la Première Ministre du Tamil Nadu, en Inde du Sud, « *la microfinance serait présentée comme une révolution tranquille des femmes* » qui tend vers une amélioration de leur condition de vie et la réduction des inégalités à travers le renforcement de leur potentialité.

L'année de la microfinance (2005) décrétée par les Nations unies, a contribué au rehaussement de la portée de la microfinance sur des couches de population en difficultés. L'objectif étant d'éradiquer la pauvreté, il s'agissait d'encourager les partenariats entre les institutions financières afin

⁴² Voir ci-dessous pour plus détail dans la troisième partie.

⁴³ Fondateur de la Grameen Bank et Prix Nobel de la Paix 2006.

⁴⁴ Srivastava [2005].

⁴⁵ Khandker, Shahidur R.; (1998) cité par Srivastava [2005].

⁴⁶ Site http://www.microcreditsummit.org/french/eneews/2004-06_nytimes_01.html.

de fournir des services adéquats aux plus démunis, et de voir comment la microfinance pourrait jouer un rôle déterminant dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Une étude menée au Ghana⁴⁷ sur un service microfinancier (Crédit Epargne avec Education), a permis d'établir que les clients de Freedom From Hunger⁴⁸ auraient adopté de meilleures pratiques en matières d'allaitement maternel, et que leurs enfants d'un an sont en meilleure santé - si l'on considère les rapports poids-âge et taille-âge - que ceux de ménages non clients. On constaterait également d'importants changements à travers un certain nombre de pratiques sanitaires, telles que l'allaitement maternel immédiatement après la naissance (pour que le nouveau-né puisse bénéficier du colostrum), l'introduction de liquides et des premiers aliments solides dans l'alimentation des bébés, et l'administration d'une thérapie de réhydratation aux enfants ayant la diarrhée.

Pour Isabelle Guérin (2003), d'un point de vue individuel, on observe que la microfinance est avant tout un moyen d'améliorer le quotidien, en permettant aux femmes de s'affranchir de certains liens de dépendance et de stabiliser une activité génératrice de revenus. Le microcrédit génère des excédents qui peuvent être importants pour des investissements à long terme. Ces investissements se traduisent par des caractéristiques économiques et d'empowerment

Ces différentes études et observations exhortent à reconnaître par ailleurs que « l'intégration de la dimension féminine dans le processus de lutte contre la pauvreté constitue une stratégie opportune, non seulement pour appréhender les inégalités selon le genre, mais également pour atténuer les déséquilibres liés »⁴⁹ aux représentations sociales que les sociétés attribuent aux femmes.

Dans cette optique, le renforcement des capacités des femmes constitue un pilier essentiel qui fait de la microfinance, non seulement un outil majeur de réduction de la pauvreté, mais aussi et surtout un instrument de promotion économique, sociale, culturelle et politique de la femme.

B. *Renforcement des capacités des femmes : l'empowerment économique et social*

Cette approche par le renforcement des capacités aurait plusieurs intérêts⁵⁰. Elle est une approche « personnelle », dans la mesure où elle repose sur la possibilité de l'individu de développer ses propres capacités humaines. Ensuite, elle est contextuelle du fait qu'elle intègre les caractéristiques intrinsèques des personnes et les contraintes (économiques, sociales, politiques, culturelles) auxquelles elles sont soumises dans la société. Et, enfin, elle serait une approche qui permettrait de réaliser des synergies et des interactions entre les différentes dimensions du développement.

Toutefois, l'analyse de Linda Mayoux nous conduit à comprendre que la microfinance pourrait être un outil fort important d'amélioration des conditions de vie, notamment des femmes en renforçant leur rôle et leur pouvoir aussi bien économique, social, politique et culturel. On parle dans ce contexte d'« empowerment ». De nombreux auteurs ont essayé de définir cette notion en mettant en relief les conditions des femmes. Il est apparu en même temps difficile de donner une définition claire et simple à ce concept en français. La définition littéraire issue d'un dictionnaire économique (Anglais/Français)⁵¹ considère l'empowerment comme « l'obtention, l'octroi, la restitution d'un pouvoir, d'un statut, d'un droit ».

Toutefois à l'instar de Mayoux⁵² (qui donne une définition plus détaillée de l'empowerment des femmes), Isabelle Jacquet donne une signification⁵³ assez précise et englobante qui va dans le même sens que cette définition littéraire: « l'empowerment correspond à l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale ». L'empowerment signifierait également « attribution de pouvoir », « obtention de pouvoir », voire renforcement de pouvoir d'action ». Avec les définitions de Linda Mayoux (annexe 2), on s'aperçoit qu'en réalité le concept comprend des significations diverses.

Malgré cette difficulté de définition propre, ce qui paraît nécessaire est de comprendre comment la microfinance pourrait apporter ou renforcer l'empowerment économique et social des femmes.

⁴⁷ MKNelly et Dunford [1998].

⁴⁸ Freedom From Hunger est une ONG britannique qui milite contre la faim dans le monde.

⁴⁹ Lachaud [1997].

⁵⁰ Droy [2005].

⁵¹ Marcheteau, M. 1995.

⁵² Mayoux, 1998. (Voir la définition en annexe2).

⁵³ Isabelle Jacquet. 1995 Citée dans « l'approche genre dans la lutte contre la pauvreté ».

Linda Mayoux donne quelques pistes d'analyses et de compréhension, notamment trois paradigmes : le paradigme de la lutte contre la pauvreté, qui considère que le microcrédit est un rouage essentiel de réduction de la pauvreté, le paradigme de la viabilité financière, qui affirme que les institutions les plus efficaces socialement sont également les moins dépendantes des subventions et, enfin, le paradigme féministe du renforcement du pouvoir des femmes comme condition préalable au développement.

Dans la conception *Renforcement de l'empowerment des femmes*, la microfinance serait devenue un outil essentiel de renforcement des potentialités des femmes. Les nombreuses études de cas mettent en avant, de façon générale, le renforcement du pouvoir économique et social. Ce renforcement du pouvoir d'action des femmes, grâce à l'accès aux services microfinanciers, a été constaté dans de nombreux pays en Afrique subsaharienne. Par exemple, une étude d'impact sur la microfinance réalisée au Burkina Faso par le Développement International Desjardins (DID) entre 1998 et 2000⁵⁴, a permis de constater quelques dimensions permettant d'apprécier la capacité d'agir auprès des femmes participantes aux caisses villageoises : 76,2 % disent contrôler leurs propres ressources, 76,0 % affirment participer aux décisions familiales, 40,2 % considèrent avoir accru leur participation à des activités communautaires et 80,2 % déclarent avoir amplifié les échanges avec des conseillers. Bien qu'elles montrent des niveaux de contrôle intéressants, on constaterait des progressions importantes avant et après l'accès au crédit.

Au Mali, quelques témoignages de femmes vont dans le sens de cette nouvelle capacité des femmes à prendre confiance en elle, à assurer de façon autonome des besoins nécessaires⁵⁵ :

1-« *Moi, j'y ai tiré des avantages. Je suis à mon troisième emprunt (troisième cycle). Je n'avais rien quand j'adhérais à la caisse villageoise, même pour manger, j'avais des problèmes. Grâce à ma participation, je trouve aujourd'hui à manger. En dehors de la nourriture j'ai pu acheter un âne, une charrette et même des habits [...]* ».

2-« *Maintenant je suis plus indépendante et je peux résoudre tout problème qui se présente* ».

3-« *Je sens que, s'il y a une crise familiale, je serais capable d'y faire face* ».

4-« *Maintenant j'ai beaucoup plus confiance en moi parce que je suis capable d'acheter des vêtements pour mes enfants et moi-même* ».

5-« *Maintenant que je gagne de l'argent, je suis plus respectée par les autres membres du foyer* ».

6-« *Maintenant je n'ai plus besoin d'acheter du millet à crédit pour ma mère* ».

7-« [...] *Maintenant je suis plus grosse* ».

8-« *Maintenant je me sens bien respectée par les femmes de l'AC* ».

9-« *Grâce aux leçons de Crédit avec Education, je connais plus de choses sur les questions de santé et de nutrition - combien de fois, quelle quantité et quand les enfants doivent manger, l'importance du colostrum pour les nouveaux nés* ».

10- « *Grâce aux leçons d'hygiène et de santé de Crédit avec Education mes enfants et moi sommes souvent moins malades* ».

Une autre étude récente sur l'Afrique comme celle réalisée par IMAGE (Intervention with Microfinance for Aids and Gender Equity) en Afrique du sud⁵⁶, aurait trouvé que, quand les opportunités d'accès aux prêts sont offertes aux femmes par des établissements de microfinance, elles

⁵⁴ DID [2002].

⁵⁵ Koloma [2005].

⁵⁶ Citée par Armendáriz [2006].

arrivent à créer des entreprises et à devenir économiquement autonome et auto-suffisante. Cela leur aurait permis, en même temps, de fournir de l'éducation sur le Genre et VIH-SIDA et de voir l'incidence de la violence intime se réduire considérablement.

Ainsi, selon Droy (2006), la microfinance présenterait plusieurs aspects positifs. D'une part, elle conduirait à une indépendance économique de la femme et, d'autre part, à renforcer leur pouvoir d'action au niveau social. Ces effets positifs sont très souvent cités en liaison avec les Self Help Groups (SHG) en Inde.

Les Self Help Groups sont des groupements féminins constitués afin de faciliter l'accès des femmes pauvres aux services microfinanciers, en se cautionnant mutuellement. Ils rassemblent 10 à 20 femmes chacun, et auraient touché en 2004 près de 16 millions de familles. Ils constitueraient un potentiel pour l'accumulation de capital social. On compterait en mars 2004 environ 800 000 Self Help Groups liés au système bancaire en Inde, au travers du programme « SHG-Bank Linkage », couvrant entre 12 et 15 millions de ménages pauvres ruraux selon les estimations, et représentant des crédits bancaires d'environ milliards de roupies (environ 690 millions d'euros). Plus de 765 millions d'euros auraient été injectés à ce jour par les banques commerciales dans les Self Help Group, mais le montant varie selon les sources⁵⁷. Cependant, malgré l'impact indéniable de ces actions, il semble difficile, d'estimer le nombre de femmes sorties de la pauvreté, ou de femmes ayant vu leur pouvoir d'action économique et social augmenter.

D'un point de vue conceptuel, la microfinance, en particulier si elle est basée sur des SHG, pourrait paraître comme un fort appui en matière de lutte contre la pauvreté, en intégrant l'aspect genre. Toutefois, il apparaît nécessaire de comprendre que l'accès aux services microfinanciers n'est pas automatiquement source d'empowerment. Les femmes pourraient se libérer économiquement ou devenir autonomes financièrement, sans pour autant qu'il y est une réduction des inégalités et un renforcement de leur pouvoir d'action. La capacité des femmes à changer leur vie, via l'accès aux services financiers, semble être influencée par de nombreux facteurs qui s'entremêlent. Certains d'entre eux sont liés à sa situation et ses capacités individuelles, d'autres liés à son environnement et au statut des femmes en tant que groupe. Cheston et Khun (2006) soulignaient que « *le contrôle du capital n'est qu'une dimension du processus complexe et constamment changeant par lequel les cycles de pauvreté et d'impuissance se répliquent par eux-mêmes. Les femmes sont également désavantagées dans leur accès à l'information, aux réseaux sociaux et autres ressources dont elles ont besoin pour réussir dans leur entreprise et dans la vie* ».

Dans ce contexte, de nombreux travaux mettent en exergue les limites des différents paradigmes qui attribuent un rôle majeur à la microfinance en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités de genre. La microfinance aurait d'importantes limites, voire des effets pervers sur les conditions de vie des femmes.

2. L'approche minimaliste de l'impact de la microfinance sur les femmes

Un certain nombre d'impacts de la microfinance paraissent incontestables. Elle contribue à améliorer le sort des femmes bénéficiaires dont les besoins demeurent très importants en services financiers. Ce qui est le plus contesté c'est « l'abus » d'euphorie qu'avaient suscité les « success stories » autour de la microfinance. Et donc, malgré des résultats positifs aussi bien en terme de promotion économique des femmes que l'amélioration de leur statut social, l'analyse faite au dessus à travers les différentes études peuvent être nuancées.

Certains auteurs, ou les mêmes qui auraient évoqué les avantages de cette microfinance, ont tenu à montrer que, nonobstant le caractère social et de proximité des institutions de microfinance, notamment en milieu rural, lutter véritablement contre la pauvreté n'est pas tout à fait évident. Le contexte économique, social, et géographique, ainsi le profil socioéconomique des bénéficiaires, y est pour beaucoup dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Dans ce passage, il s'agira donc d'étayer les contours des difficultés à réduire la pauvreté des femmes et les inégalités de genre qui sévissent, par la microfinance et, au-delà, de comprendre à travers un graphique ce qu'on pourrait appeler le paradoxe de la microfinance.

⁵⁷ BOILLOT et DAUBA [2005].

A. *Contestation des impacts positifs de la microfinance sur les femmes*

De nombreuses IMF ont été amenées à cibler exclusivement les femmes en raison des meilleurs taux de remboursement obtenus avec elles. Il est souvent considéré que les crédits de petits montants sont plus adaptés aux femmes qui, en outre, sont souvent moins mobiles que les hommes. Une cible exclusivement féminine soulève toutefois des problèmes spécifiques. Les femmes, pas plus que les hommes, ne constituent un groupe homogène. Elles connaissent des situations très différentes en fonction de leur âge, leur statut matrimonial, l'existence d'enfants, etc. (Brigitte L, 2003).

En suivant Montalieu (2002), on devrait s'interroger nécessairement sur l'impact effectif de l'amélioration des conditions de vie ou du renforcement du pouvoir des femmes sur le bien-être de leur ménage. En effet, trois mécanismes pervers pourraient entrer en action pour perturber la relation croissante qui existerait entre revenu des femmes et bien-être du ménage⁵⁸. Tout d'abord, la responsabilité familiale des femmes les conduit à privilégier les dépenses de consommation, ce qui limite d'autant leur capacité d'investir, et donc d'assurer une hausse durable des revenus de l'activité économique entreprise et, par la suite, des revenus familiaux. Ensuite, certaines expériences font état d'un effet d'éviction de la contribution féminine sur la contribution masculine à l'entretien du ménage. En effet, la contribution, notamment économique de la femme au bien être du foyer, pourrait conduire à une réduction de celle du conjoint. Enfin, il s'avère que les femmes répliquent elles-mêmes certaines mesures discriminatoires, comme privilégier le financement des études des garçons.

Concernant l'impact réel, les quelques études statistiques dont on dispose sur les emprunteuses révèlent de faibles augmentations de revenus pour la majorité d'entre elles. Une étude approfondie réalisée par Hulme et Mosley (1996) signalait déjà qu'à peine 11 % des personnes bénéficiant d'un programme de microfinance voyaient leur revenu croître durablement⁵⁹. Les facteurs qui pourraient expliquer cette situation relèvent de l'entreprise d'activités de subsistance à travers l'accès à des crédits de faibles et au manque de prise de risque d'activités innovantes plus génératrices de revenus.

Concernant le rôle de la microfinance dans l'empowerment des femmes, Linda Mayoux (1998) admet qu'il n'existerait pas de lien explicitement direct ou obligatoire entre les deux. Même si l'on a observé des changements positifs majeurs dans certaines sociétés (en Inde par exemple), au sein des familles sur la perception de la femme, au niveau individuel en termes de confiance en soi, et au niveau communautaire en termes de capital social, il apparaît difficile d'énumérer le nombre de femmes qui auraient connu une transformation, et à quel prix ces changements ont eu lieu pour les femmes.

Mayoux (1998) prétend ainsi que des différences existeraient dans les stratégies des femmes selon les sociétés, par exemple au Vietnam, au Bangladesh et en Ouganda, et selon que les femmes sont pauvres ou plus à l'aise. Dans bien des cas, les femmes seraient l'objet de nombreuses contraintes inhérentes à toutes les sphères de la vie, les empêchant d'accéder aux programmes, d'augmenter ou de contrôler les revenus, ou de contester leur subordination. La contribution du microcrédit seul sera certainement très limitée pour les femmes les plus pauvres ou les plus désavantagées

D'autres auteurs stipulent que l'idée de lutte contre la pauvreté, et particulièrement contre les inégalités de genre, serait une illusion. Ce serait une nouvelle forme d'accumulation du capital à travers notamment des débiteurs (débitrices) sérieux (ses) du secteur. L'intérêt y est donc posé, celui de la captation des ressources de l'économie informelle pour les faire participer à l'économie du marché, en accumulant le maximum de bénéficiaires. Par conséquent, les femmes les plus pauvres, pourraient connaître des échecs dans ce système, où leur seul souci est d'assurer la survie, à défaut de pouvoir investir dans des activités plus productives afin de rembourser les prêts dont les intérêts demeurent plus ou moins élevés.

Malgré les arguments rigoureux apportés dans les analyses faites par les différents auteurs, il paraît indéniable de reconnaître que, durant les premières phases d'obtention du crédit, le revenu de la femme (de sa microentreprise, ou de son ménage) augmente. Cette amélioration peut néanmoins apparaître transitoire ou durable selon les cas.

⁵⁸ Montalieu, [2002].

⁵⁹ Hoffman et Kamala [2001].

B. *Microfinance, macrodésillusion : le paradoxe de la microfinance*

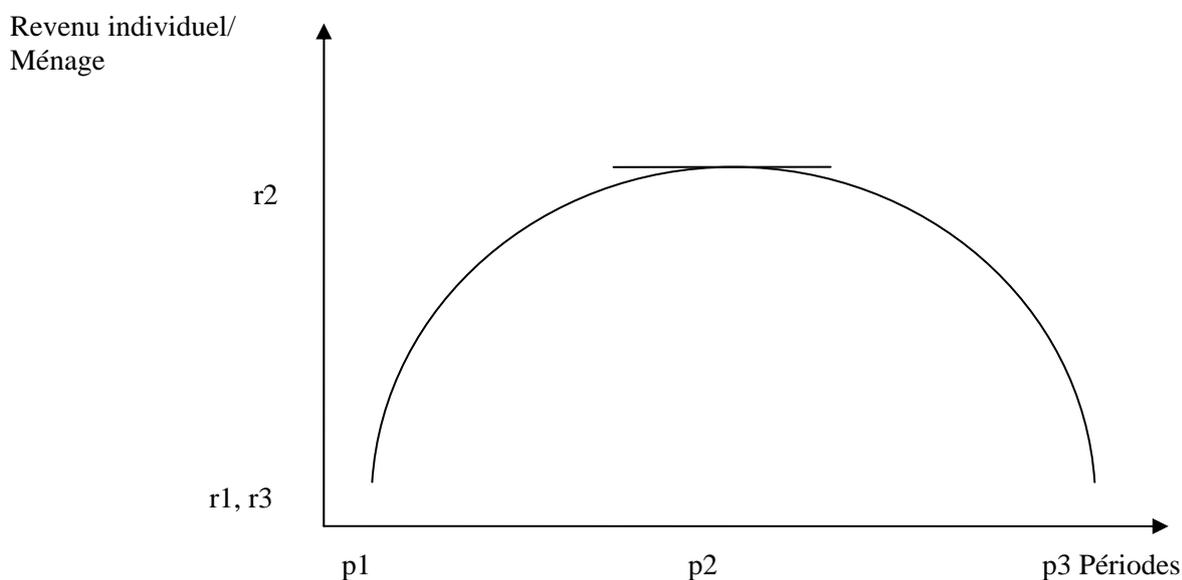
Cette partie de l'étude permet de confronter quelques expériences de terrain sur la microfinance, et pourrait permettre de comprendre pourquoi, dans de nombreux cas, les femmes qui ont accès aux services microfinanciers voient leur revenu ou leur niveau de vie baisser.

En effet, à l'origine, la microfinance est apparue pour permettre à un ensemble de personnes à caractéristiques très hétérogènes et exclues du système bancaire, d'avoir accès à des services financiers adaptés, ou de les sortir de l'entreprise des usuriers qui leur octroyaient des prêts à des taux d'intérêts très élevés. L'hypothèse sous-jacente considérait que l'ancienneté dans l'accès aux services permet d'améliorer les conditions de vie. Autrement dit, plus on dure dans l'institution en ayant accès aux crédits et/ou à l'épargne, plus l'impact devient important en termes d'amélioration des conditions de vie des femmes et de leur famille.

De nombreuses femmes qui ont énormément profité de ces services ont dû connaître de grandes désillusions en accédant notamment au microcrédit, car, au lieu de voir leur condition s'améliorer, elles ont dû connaître l'effet inverse dont les facteurs explicatifs relèvent de nombreux domaines.

Nous supposons dans notre cas trois variables : le niveau de revenu (ou de vie) des femmes bénéficiaires, les services financiers perçus (microépargne ou microcrédit notamment) et le temps. On admettra à travers le graphique ci-dessous que le microcrédit n'apparaît pas, mais la période. Et donc, au lieu d'une augmentation du crédit, ce serait plutôt une évolution du temps. Ainsi, on peut parler d'une « pseudo courbe de Kuznets », qui met en relation le crédit (variable invisible dans le graphique), le niveau de revenu ou de vie, et la période.

Au vu de ce graphique, on peut en déduire que les premières phases d'obtention du crédit s'accompagnent d'une hausse du revenu (ou du niveau de vie) de la famille ou du ménage auquel elle appartient. Il arrive ainsi qu'après cette phase d'augmentation du revenu, une autre phase apparaît, celle de la stagnation, et donc le revenu ne variant plus, on peut appeler cette phase, le seuil critique (ou le point de retournement). A partir cette étape, se déclenche une baisse des revenus qui est le corollaire d'une baisse des bénéfices, c'est la troisième phase, celle d'une dégradation du niveau de vie.



On peut analyser cette situation en reconnaissant que lorsque les femmes accèdent dans un premier temps au crédit (et à l'épargne), leur revenu personnel ou du ménage connaît un accroissement. Cette phase, si la femme utilise le crédit à son avantage dans une activité génératrice de revenus, sera confortée par des revenus supplémentaires de l'entreprise. Elle peut être durable si, et seulement, le contexte du marché demeure porteur et dynamique. Ceci n'est pourtant pas le cas de la plupart des marchés locaux (en milieux urbain et surtout rural). Durant toute cette période, l'apport de la femme aux revenus du ménage ou au bien-être de la famille ressort revaloriser.

Généralement, la situation qui semble se produire, compte tenu des facteurs tels que l'é étroitesse de la taille du marché, la concurrence sur le marché local dans la mesure où les femmes vendent les mêmes types de produit, de la mauvaise utilisation du crédit, ou du niveau souvent exorbitant des taux d'intérêt (à terme), est celle de la baisse ou de la dégradation des revenus (ou du niveau de vie) des femmes et ceux de leurs ménages respectifs. Ceci à terme joue sur le niveau de remboursement des crédits et, par-delà, la survie de l'institution de microfinance elle-même.

Pendant cette dernière phase est précédée par une autre intermédiaire que l'on peut qualifier de stagnation, où les bénéficiaires et, par la suite, les revenus plafonnent. Le manque d'innovation et/ou d'entreprise d'une activité porteuse peuvent être les facteurs explicatifs de cette situation. Cette phase étant le seuil où le point de retournement conduira à une période de décadence.

Des exemples pratiques issus d'articles tels que celui de Hoffman et Kamala (2003), traduisent des efforts spécifiques parfois réalisés pour atteindre des femmes pauvres, « économiquement actives ». Selon les auteurs, le faible niveau du volume de crédit qu'elles perçoivent, lié à la nature et à la taille de leur activité, ne leur permet pas de générer des bénéfices suffisants pour qu'elles puissent franchir durablement le seuil de la pauvreté. Et, même si leurs revenus augmentent très nettement au cours de leur première année d'activité, ils plafonnent ensuite très vite, voire s'essouffent.

Quelques témoignages ci-dessous de femmes au Mali permettent de comprendre quelques éléments explicatifs de cette situation prédictive⁶⁰ : une femme atteste que :

- « [...] Il est fort probable que l'on consomme l'emprunt (pour payer la nourriture) et que l'on soit incapable de rembourser correctement. Cela pourrait causer des problèmes que nous préférons éviter » ; une autre affirme que :

- « [...] En cas d'incapacité à rembourser, on se crée des problèmes surtout lorsqu'on a recours à d'autres personnes [...] les conséquences sociales (honte) de l'incapacité à honorer ses engagements. De plus, au lieu d'avancer (de progresser), on recule quand de tels programmes surviennent [...] » ; et une troisième témoigne que :

- « [...] Ce n'est pas seulement le faible niveau de revenus qui empêche les femmes de participer car les revenus sont généralement faibles dans notre village. C'est plutôt la capacité de rembourser avec d'autres moyens dont peut disposer le ménage, car ce n'est pas possible de rembourser correctement avec l'activité génératrice de revenus [...] ».

D'autres types de déclarations, issues de l'enquête qualitative que nous avons pu réaliser auprès des femmes⁶¹, témoignent en ce sens :

- « Au début cela (le prêt) m'a permis de subvenir à mes besoins personnels et d'améliorer le sort des enfants. Mais par la suite à cause des difficultés d'écoulement de mes produits, j'ai été confrontée à un problème de remboursement car je n'arrivais plus à générer à travers mes ventes, le fonds de roulement, à plus forte raison des bénéficiaires. Cela s'est accumulé avec les pénalités et aujourd'hui je me trouve dans l'incapacité de rembourser mon prêt quoique se soit. »

- « J'ai pu avoir de nombreux avantages grâce au crédit avant que l'argent ne soit gaspillé. Les changements qui sont intervenus reposent sur l'autonomie, l'indépendance vis-à-vis des autres personnes. Mais l'inconvénient principal après avoir dilapidé mon argent, est celui de la méthode de recouvrement des dus. Cela m'a conduit à la police, à la gendarmerie et à du harcèlement persistant des agents de crédits. Ce qui donne une mauvaise image de moi dans la société ».

- « Le grand avantage que l'on a eu à travers les prêts est d'avoir pu développer des activités génératrices de revenus en tout devenant plus autonome, et plus réfléchi dans nos décisions. Cependant après le vol de mes marchandises, j'ai connu des difficultés aussi bien financières,

⁶⁰ Nteziyaremye, MkNelly [2001].

⁶¹ Koloma [2007], enquête qualitative réalisée auprès de 40 femmes bénéficiaires du produit CEE dans le cercle de Kita à l'Ouest du Mali. La sortie des résultats devrait se faire ultérieurement.

conduisant à la réduction des dépenses au sein de la famille (en habillement et en nourriture) que des problèmes de remboursement des prêts. Ces problèmes ont fait en sorte que j'ai été même appelée à la police et au tribunal afin de pouvoir rembourser le prêt. Ce qui constitue une honte et une bassesse pour moi dans la communauté. [...] Un des problèmes de la caisse a été qu'ils ont emprunté de l'argent aux femmes sans analyser au préalable la capacité de remboursement de ces dernières. Ce qui a fait que de nombreuses femmes ont fui en laissant leurs enfants et leur foyer derrière elles. Moi je n'ai pas voulu ça car j'assume mes responsabilités. Donc pour moi, au lieu de lutter contre la pauvreté comme cela avait été dit, la caisse est venue aggraver nos problèmes déjà existants. [...] »

Dans un exposé publié en Avril 2002, Hedwige Peemans-Poullet, présidente de l'université libre de Bruxelles, argumente contre les bienfaits supposés du système de microfinance. Elle affirme que, depuis Beijing+5, les femmes auraient fait abstraction à toutes les dimensions et conditions de la pauvreté⁶². Selon elle, il n'existerait plus de questionnement sur le pourquoi. [...]. « *Tout le monde a emprunté le vocabulaire de la Banque mondiale et du FMI !. Pour les grandes institutions financières, l'endettement est une façon de lutter contre la pauvreté. Mais, force est de constater qu'il s'agit d'une politique globale d'endettement et qu'il ne s'agit en aucun cas d'aider les femmes à monter leurs propres projets* ». D'après Hedwige, « *Une emprunteuse est une endettée* » et on tolérerait cette inégalité hommes/femmes devant l'endettement. Pour argumenter sa vision, celle-ci montre bien d'abord qu'il existe dans le monde un ensemble de systèmes d'épargne traditionnels à vocation sociale et sans intérêts, souvent gérés par des femmes - notamment en Afrique sous la forme des Tontines, qui leur permettent de disposer d'argent liquide quand elles en ont besoin. Pour ce faire, Peemans-Poullet exhorte les organisations de femmes à se « réveiller » et à réinterroger la question de l'endettement.

En conclusion de cette partie, on peut énumérer que les services financiers ou le secteur de la microfinance ne doit pas être considéré de façon isolée comme un remède unique de lutte contre la pauvreté. Même Yunus Mohammed, le fondateur de la Grameen Bank, admet ce fait ; selon lui « *le crédit, à lui seul, ne saurait mettre fin à la pauvreté des femmes* »⁶³. Il faudrait l'accompagner par d'autres mécanismes propres à l'institution ou l'Etat, afin que les bienfaits soient fondamentalement supérieurs aux impacts négatifs. Or, quand on suit le statut de l'hypothèse développée, elle implique qu'il n'est pas nécessaire d'accompagner le microcrédit (ou la microfinance dans son acception large), par des politiques (mesures) correctrices, puisque l'impact positif à lui seul ne pourrait que se densifier.

La remise en question de cette hypothèse par le cheminement décrit appelle à une nécessaire implication (dans un cadre cohérent) des autorités lorsque besoin se fait sentir. Autrement dit, à un stade de stagnation, l'institution de microfinance ou l'Etat devrait intervenir auprès de ses clients, afin de leur apporter l'aide nécessaire. Ceci est dans l'intérêt de cette institution quant à sa viabilité institutionnelle, même si cette intervention requiert d'autres types de coûts supplémentaires.

5. Revue des études d'impact réalisées au Mali et les différents résultats

Parler de l'impact de la microfinance en matière de réduction de la pauvreté suppose une comparaison avec d'autres types de programmes ou projets allant dans le même sens. Pourquoi investir à travers la microfinance et pas dans un autre type de programme ou projet de développement ?

Cette question apparaît importante, compte tenu des espérances accordées aux divers programmes de microfinance en matière de lutte contre la pauvreté. Après les divers constats réalisés quant aux effets mitigés voire négatifs des programmes de développement précédents, il est apparu nécessaire de penser une autre forme d'intervention stratégique dont le rôle serait de lutter efficacement contre la pauvreté. Le réaménagement de la pensée économique et sociale du développement, des études spécifiques ont été réalisées pour comprendre et saisir les dynamiques et

⁶² Dans un article intitulé « Microcrédit : piège ou solution », Voir sur http://www.penelopes.org/xarticle.php?id_article=206.

⁶³ Cité par Hofmann et Kamala, [2003].

les formes de la pauvreté. Il en est résulté qu'il fallait accompagner les différents projets de développement par du microfinancement aux populations concernées. La microfinance aurait par la suite démontré sa capacité à améliorer le sort des personnes considérées démunies et exclues. Les observations positives de cet effet ont été suivies par des études d'impact pour s'apercevoir de l'impact véritable de la microfinance.

1. Evolution de la méthodologie et des objectifs des études d'impact

Les études d'impact ont connu une certaine évolution avec la croissance rapide du secteur de la microfinance et de la complexification de certains outils d'analyse. Suite à cette évolution, il s'agit désormais de montrer à la fois que les produits de microfinance peuvent avoir un impact positif sur les populations – en particulier les femmes pauvres –, et s'adapter en permanence aux caractéristiques et aux conditions de vie de la clientèle.

La littérature récente de la microfinance permet de distinguer de nombreuses méthodologies d'évaluation d'impact (liées à une diversité d'objectifs) qui peuvent être comprises dans un continuum encadré par deux conceptions « *proving impacts* » (prouver l'impact) et « *improving practice* » (améliorer la pratique)⁶⁴.

Proving impact, comme l'on peut s'en apercevoir, vise à démontrer qu'une transformation ou un changement a bien eu lieu afin de justifier (ou non) la poursuite des financements ou de l'octroi des services microfinanciers. Cette évaluation est externe à l'institution. Elles reposent sur des données quantitatives qui permettent de réaliser une comparaison entre les clientes et des groupes de contrôle.

Improving impact a pour intérêt de recueillir les informations et de permettre une redéfinition de la pratique de l'institution, afin d'adapter les services financiers aux populations (clients) concernées. L'évaluation porte essentiellement sur des outils qualitatifs (ou quantitatives simples), et est interne à l'institution.

Toutefois une troisième génération d'analyse apparaît : « *les performances sociales* »⁶⁵. L'évaluation *des performances sociales* consiste à comprendre et à évaluer les moyens mis en oeuvre et leur efficacité pour atteindre les objectifs sociaux assignés à l'IMF. Elle repose essentiellement sur des informations internes à l'IMF (principes et textes fondateurs, mode d'action et plans d'affaires, système d'information et de gestion, etc.). Les analyses d'impact et de performances sociales sont donc des méthodes complémentaires d'évaluation des activités de l'IMF. Cependant, de nombreux facteurs peuvent compliquer ou influencer les évaluations d'impact en microfinance :

1. Généralement, l'instauration des institutions de microfinance dans une zone donnée est précédée par l'existence d'autres types d'institutions. Elles viendraient en parallèle du secteur bancaire dit classique en milieu urbain, surtout et en concurrence avec le secteur dit traditionnel (tontine, usure). Si l'on prétend que les services apportés par l'IMF sont d'une nature différente, il s'agira de différencier l'impact provenant directement de l'institution de microfinance des autres institutions.

2. Un problème de fongibilité du crédit. L'argent emprunté n'est pas systématiquement investi dans une activité génératrice de revenus déclarée au départ. Et, même si c'était le cas, le remboursement du prêt proviendrait d'autres sources différentes de l'activité financée. Dans ce cas, l'impact s'il est à évaluer, pourrait difficilement être saisissable compte tenu de la variété des lieux d'affectation, et des sources de remboursement.

3. La multiplicité des objectifs des institutions peut conduire à un biais dans l'analyse. Dans la mesure où certaines institutions privilégient la pérennité, d'autres la portée. Il serait important de saisir et de définir les principaux objectifs de l'institution avant de mener tout type d'étude d'impact. Les résultats d'impact qui en découleront seront analysés en prenant en compte ces objectifs prédéfinis

⁶⁴ FUILLET et GUERIN [2005].

⁶⁵ Creusot [2006].

2. Quelques résultats synthétiques des études d'impact de la microfinance au Mali

L'étude d'impact de la microfinance est à un stade embryonnaire au Mali, et celles qui ont été réalisées sont généralement le fait des bailleurs qui auraient cherché à comprendre l'impact de leurs investissements en liaison avec leurs objectifs de partenariat. Trois principales études d'impact ont été réalisées au Mali avec des méthodologies différenciées. Parmi ces trois études, une seule est spécifiquement destinée aux femmes, contrairement aux deux autres qui touchent une cible mixte.

A. L'étude de l'agence américaine de développement international (USAID)

Cette étude d'impact a été commanditée par l'USAID à travers son programme AIMS⁶⁶, en partenariat avec Freedom From Hunger, et a été réalisée auprès du plus grand réseau de microfinance du Mali, dénommé Kafo Jiginew. Cette étude a concerné un produit spécifique de microfinance destiné aux femmes uniquement, et dénommé : Crédit Epargne avec Education (CEE)⁶⁷. L'enquête réalisée est une enquête transversale, ponctuelle effectuée auprès des bénéficiaires du CEE de Kafo Jiginew.

Objectifs de l'étude et méthodologie

A l'instar de l'objectif principal qui était d'étudier l'impact des services microfinanciers (CEE) sur les conditions de vie des femmes, l'étude avait pour but de développer un ensemble d'outils qui pourraient être utilisés par les praticiens pour mener des évaluations utiles et crédibles, afin d'avoir une idée des divers impacts économiques et sociaux que leurs programmes de microentreprise ont sur leurs clientes, leurs entreprises, leurs foyers et leurs communautés.

En somme, il s'agissait de : 1) tester le processus de formation, de collecte des données et d'analyse mené par et pour les praticiens ; 2) évaluer si les outils utilisés étaient simples, crédibles, utiles et rentables ; 3) analyser toutes les données collectées et apporter des informations, dans la mesure du possible, sur l'impact de *Crédit Epargne avec Education* sur ses clientes.

L'échantillonnage d'enquête d'impact a porté sur 94 clientes réparties en trois groupes échantillons : 33 femmes clientes de 1 an, 30 femmes clientes de deux ans, 31 femmes nouvelles clientes. L'enquête d'impact a été réalisée à partir d'un questionnaire standard articulé autour de 37 questions, afin de déterminer la façon de l'utilisation du prêt, l'évolution du revenu tant individuel que du ménage, l'évolution des bénéfices de l'entreprise etc. Pour évaluer l'impact, l'enquête a été conduite en sorte qu'elle puisse estimer de façon quantitative les perceptions des individus. L'enquête s'est essentiellement déroulée en milieu rural du Mali Sud dans les deux principales villes de Sikasso et de Koutiala - zone cotonnière.

L'analyse d'impact a été faite à partir du test de Khi 2 pour déterminer les différences significatives qui pourraient exister entre les différentes catégories de clientes (clientes de un an, cliente de deux ans et nouvelle cliente⁶⁸). L'évaluation est ainsi effectuée en comparant les réponses des clientes à celles de non-clientes de la manière suivante. Premièrement, les réponses des clientes de un an et de deux ans sont regroupées en un seul « groupe de clientes actuelles » et, ensuite, comparées à celles des nouvelles clientes (non-clientes). Si aucune différence significative n'est trouvée, alors les réponses des clientes de deux ans sont comparées à celles des nouvelles clientes afin de tester la

⁶⁶ AIMS est un Projet d'Evaluation de l'Impact des microentreprises (AIMS) qui cherche à mieux comprendre le processus par lequel les programmes de microentreprise fortifient les entreprises et améliorent le bien-être des microentrepreneurs et de leur foyer.

⁶⁷ CEE est une marque protégée par FFH auprès de quelques institutions de microfinance (en Asie, Afrique et Amérique latine) dont l'intérêt est d'octroyer aux femmes du microcrédit tout en l'accompagnant par une éducation de base sur les rudimentaires de l'hygiène, de la santé maternelle, la nutrition des enfants, la gestion de la microentreprise, etc.

⁶⁸ Contrairement aux deux autres catégories de clientes (un an et deux ans comme leur appellation indique), les nouvelles clientes sont membres qui ont été acceptés à faire parti du réseau mais n'ont pas n'ont encore perçu de services financiers notamment le microcrédit.

possibilité qu'une plus longue présence dans le programme est nécessaire pour que l'impact soit visible.

Résultats

- Impact au niveau de l'entreprise :

Les clientes de deux ans ont eu le bénéfice mensuel (9250 FCFA) le plus élevé, et les nouvelles clientes le plus bas (6200 FCFA). Alors que la grande majorité des femmes de chaque groupe ont rapporté avoir fait au moins un changement dans les 12 derniers mois, les clientes actuelles ont fait, en moyenne, un plus grand nombre de changements positifs que les nouvelles clientes. Alors que 100% des clientes de deux ans ont déclaré un changement dans leur entreprise, cette proportion était de 93% pour les nouvelles clientes et de 94% pour les clientes de un an. Les clientes de deux ans avaient déclaré réaliser en moyenne 6,8 changements au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête, contre 4 pour les clientes de un an, et 3,2 pour les nouvelles. Un autre impact lié à la durée de participation au programme est l'augmentation des équipements d'entreprise. 87% des clientes de deux ans contre 45% ont déclaré avoir acheté un petit outil ou accessoire (comme une casserole, des couverts, des bassines, des tonneaux, des marmites, etc.). Alors que 26% des clientes nouvelles avaient affirmé avoir fait un investissement mineur dans leur site de marketing, comme une table, une chaise, une remise, c'était le cas pour 67% des clientes de deux ans et 33% de un an.

- Impact au niveau du foyer :

Aucune différence significative n'a été trouvée entre le pourcentage de clientes actuelles, ou de clientes de deux ans, et celui de nouvelles clientes rapportant une augmentation du revenu de leur foyer dans les 12 derniers mois. En effet 67 %, 54 % et 50 %, respectivement, clientes de 2 ans, de un an et nouvelles clientes auraient rapporté une augmentation du revenu du foyer. Parallèlement, une différence significative se retrouve au niveau individuel, car 66% des clientes de un an, 80% des clientes de deux ans et 52% des clientes nouvelles auraient apporté une augmentation du revenu personnel.

Concernant la réduction des risques et la gestion des chocs économiques et saisonniers, l'évaluation a été réalisée pendant la saison sèche et les clientes de deux ans avaient significativement plus tendance que les nouvelles clientes à s'être engagées récemment dans plus d'une entreprise. Quarante sept pour cent des clientes de un an et 68 pour cent des clientes de deux ans avaient eu, dans les quatre semaines précédentes, un revenu provenant de deux entreprises, en comparaison avec uniquement 32 % des nouvelles clientes. En termes de stratégie ex post, l'augmentation du revenu personnel, de l'épargne et des biens a permis aux foyers des clientes de mieux faire face aux chocs économiques et saisonniers. Les clientes actuelles avaient significativement moins tendance que les nouvelles clientes à rapporter une période d'insécurité alimentaire où elles avaient eu moins à manger ou avaient moins bien mangé. La durée moyenne d'une telle période était aussi significativement plus courte. Les clientes actuelles avaient aussi significativement moins tendance que les nouvelles clientes à avoir été obligées d'arrêter l'activité de leur entreprise à cause d'un manque de capital.

Les clientes de deux ans avaient significativement plus tendance à posséder un matelas et un sommier et une machine à macaronis (pâtes). La participation au programme a semblé être plus directement liée à ce dernier article. Parmi les neuf clientes de deux ans possédant une machine à macaronis, huit l'avaient achetée dans les dernières années, et toutes depuis qu'elles faisaient parties du programme.

En ce qui concerne l'épargne personnelle, 70 % des clientes de deux ans contre 36 % des nouvelles clientes ont rapporté avoir de l'épargne personnelle, alors qu'elles épargnaient toutes régulièrement avec leur AC. Peut-être qu'à cause du fait qu'une épargne minimum (approximativement 100 FCFA par semaine) était obligatoirement requise pour recevoir un prêt, les clientes ne considéraient pas cet argent de la même manière que des économies pour les cas d'urgence ou pour de gros achats. Toutefois, s'agissant de l'épargne personnelle au cours des 12 derniers mois, seules 50% des clientes de longue durée, 54 % de un an et 36% des nouvelles ont indiqué une hausse, et il n'y a pas eu de différence significative.

- *Impact au niveau individuel :*

A ce niveau, les hypothèses spécifiques testées par les outils étaient de savoir si les services de microentreprise avaient amené une augmentation de la confiance en soi, du contrôle des ressources, de la productivité et des salariés, sans conséquences négatives pour les femmes. L'approche participative utilisée dans la stratégie de Crédit avec Education, combinant les volets du crédit et de l'éducation, est destinée à encourager la prise de décisions, à la fois au niveau individuel et du groupe. Parmi les femmes ayant eu une activité générant du revenu au cours des quatre semaines précédentes, ce sont les clientes d'un an qui ont travaillé le plus grand nombre de jours (19 jours) dans leur entreprise principale contre 16 jours pour les clientes de deux ans, et 13 jours pour les nouvelles clientes. Cependant, le bénéfice médian d'entreprise gagné par jour était très similaire dans les trois groupes échantillons de l'enquête, avec aucune différence significative entre les clientes actuelles (450 Fcfa/j) et les nouvelles clientes (500,87 Fcfa/j).

- *Impact au niveau de la communauté :*

Concernant l'emploi, il apparut que l'enquête n'a trouvé que peu de changement dans les foyers des clientes compte tenu de la faible prévalence d'emplois rémunérés. Seulement 15 % des clientes actuelles et 17 % des nouvelles clientes avaient déclaré ne pas avoir engagé de main-d'œuvre dans le mois précédent, avec aucune différence significative entre les deux groupes. Pourtant, la durée de présence dans le programme a pu être associée à quelques impacts sur le travail rémunéré. Quand il leur a été demandé quels changements elles avaient faits dans les 12 derniers mois, 17 % des clientes de deux ans avaient déclarés avoir engagé de la main-d'œuvre alors qu'aucune des clientes nouvelles ou de celles de un an ne l'avaient fait. Cette différence était statistiquement différente ($p < 0,03$) et pourrait indiquer, qu'avec une participation au programme plus longue, les clientes auraient plus tendance à engager de la main-d'œuvre, du moins occasionnellement.

Par rapport à l'hypothèse de renforcement de solidarité et d'une participation accrue à la vie de la communauté, même si les conclusions de cette enquête admettent que des changements aient tendance à intervenir dans la communauté au niveau des réseaux non-apparentés, dans la participation des femmes à des événements publics et dans le rôle de meneuse des femmes, il paraît difficile d'évaluer de façon significative cette tendance.

B. L'étude de l'Agence Canadienne de Développement International

Cette étude a été réalisée auprès du réseau d'épargne et de crédit Nyèsigiso par la Chaire en développement international de l'Université Laval en partenariat avec SOCEPI (bureau d'études malien) pour le compte de l'Agence Canadienne de Développement International. L'objectif de l'étude était donc de saisir et d'évaluer les principaux impacts des services financiers de Nyèsigiso sur les conditions de vie de ses membres. C'est une étude longitudinale réalisée sur trois ans, d'août 2000 à janvier 2002, avec quatre passages pour tenir compte des variations saisonnières.

Objectifs de l'étude et rappel méthodologique

L'enquête, basée sur une approche longitudinale, avait pour but d'assurer un suivi dans le temps de deux groupes de clients⁶⁹ (anciens et nouveaux) et d'un groupe témoin (non-clients), et de permettre de comparer la situation de ces deux groupes en termes d'activité génératrice de revenus de l'individu ou de l'entreprise, du bien-être de l'individu, du bien-être du ménage et du bien-être de la communauté. On distinguera aussi parmi les membres du Réseau, d'une part, les femmes et les hommes et, d'autre part, les pauvres et les non pauvres⁷⁰ (au niveau des caisses de base).

⁶⁹ Les individus enquêtés au niveau des différents types de caisses sont catégorisés sous le nom générique de clients pour les membres du Réseau et de non-clients pour les non membres.

⁷⁰ Ici la différenciation se fait entre le groupe des plus pauvres et celui des moins pauvres des répondants composant l'échantillon de participants à l'étude au niveau des caisses de base. Un indice de pauvreté a été calculé pour chaque répondant en se basant sur l'hypothèse que le degré de pauvreté relative peut

Le questionnaire d'enquête était de type standard - principales caractéristiques socio-démographiques des membres du ménage -, et portait une attention particulière aux avoirs du ménage, aux activités génératrices de revenu, aux sources de revenus et aux dépenses du ménage. Deux critères auraient été utilisés pour la détermination de l'échantillonnage, à savoir : l'ancienneté dans le programme en distinguant le groupe de clients (anciens clients depuis au moins 6 mois, nouveaux clients acceptés mais n'ayant pas encore perçu de prêt) et de non clients (groupe de contrôle ayant les caractéristiques socioéconomiques similaires à celles des clients) ; le critère de genre - distinction faite entre hommes et femmes.

En moyenne sur les quatre passages, le nombre de personnes enquêtées s'élevait à 120 dans les caisses urbaines de base de Bamako, et à 123 dans les caisses de base de Ségou rural.

Les variables d'impacts prises en compte reposent sur des indicateurs économiques des individus : (i) les revenus provenant de la principale activité génératrice de revenu du répondant ; (ii) la génération d'emplois rémunérés dans le cadre de cette activité, et ; (iii) les investissements réalisés par le répondant. L'analyse de l'impact sur le bien-être du ménage a considéré les indicateurs d'impact sur les conditions de vie des ménages, en particulier l'importance des investissements dans l'amélioration des conditions de vie, l'importance des dépenses en frais de condiments, en matériels et frais scolaires, et des dépenses pour les soins de santé et l'habillement. L'importance des dépenses à buts sociaux, des dons et prêts consentis des répondants, aurait été utilisée comme indicateur d'impact sur le bien-être de la communauté

Quelques résultats synthétiques

Au niveau des caisses de base de Bamako

Les premiers résultats de l'étude sur le profil sociodémographique des enquêtés et des ménages, montrent que le même nombre d'années de fréquentation scolaire est de 8 ans. Nonobstant ce faible niveau d'éducation formelle, la majorité des répondants (plus de 80%) étaient alphabétisés, et il n'apparaît aucune différence significative entre les clients et les non clients, et entre les femmes et les hommes. L'âge moyen y était de 37 ans.

Concernant les conditions de vie de départ des répondants, les différents indicateurs ne présentent pas de différence significative entre les différentes catégories. Seulement, des différences prévalent au niveau de l'indicateur relatif à la possession de moyen de déplacement. La proportion de ménages de non-clients ne possédant pas de moyen de déplacement est la plus élevée (70,8%). Environ 65% des ménages des nouveaux clients ne disposeraient pas de moyen de transport, tandis que seulement 47,9% des ménages d'anciens clients n'en ont pas.

On remarque également au niveau des activités exercées et les sources de revenus, qu'environ 53% des clients et 41% des non-clients ont pour activité principale génératrice de revenu le commerce. Selon le genre, environ 53% de femmes et 52% des hommes s'adonnent au commerce comme principale activité génératrice de revenu. Les autres types d'activités demeurent l'artisanat (couture, filature etc.) ou des métiers spécialisés de transformation.

Pour l'accès aux services financiers au niveau du Réseau, l'épargne volontaire est le service d'épargne le plus utilisé par les clients des caisses de base de Bamako, notamment par 81% des anciens clients et 82% des nouveaux clients, alors que moins de 50% des clients (nouveaux et anciens) ont eu recours aux prêts. La distinction selon le genre montre que la proportion d'hommes épargnants (68%) est légèrement plus élevée à celle des femmes clientes qui épargnent auprès du Réseau (62%). Les caisses de base de Bamako auraient octroyé des crédits à environ 90% des femmes et 93% des hommes membres du Réseau Nyèsigiso.

Il apparaît, selon l'étude, que les services d'épargne du Réseau sont utilisés par 74% des clients des caisses de base de Bamako classées « moins pauvres », contre 55% des « plus pauvres ». Concernant les crédits, environ 94% des clients « moins pauvres » et 89% des « plus pauvres » ont bénéficié d'un prêt de leurs caisses de base.

être apprécié à travers le niveau de satisfaction des besoins de base (matériaux de construction utilisés pour le logement du ménage, source d'eau potable du ménage, existence de latrines dans la concession, et accès à l'électricité). La méthode utilisée pour le calcul de cet indice de pauvreté relatif est détaillée à l'annexe 3.

Les résultats font ressortir l'impact différentiel des services financiers du réseau par catégorie de sociétaire et sur les non sociétaires. Les impacts sont mesurables tant dans le milieu rural qu'urbain, notamment sur les revenus des clients, leurs ménages, leurs capacités d'investissement, la création d'emplois, le bien-être individuel et communautaire, l'éducation des enfants etc. Selon l'étude, les anciens clients des caisses de base de Bamako ont enregistré un revenu moyen plus élevé que celui des clients.

Dans l'ensemble, les clients enregistrent un revenu moyen annuel par personne de 310 000 FCFA (\$ US 517), supérieur de 84% à celui des non clients qui s'élève à 168 000 Fcfa (\$US 280). Selon cette même étude, ces mêmes clients, avec une amélioration substantielle de leur capacité d'investissement, ont créé en moyenne 2 emplois rémunérés, contre 1 pour les non clients. En se penchant sur le genre, les hommes gagnent des revenus annuels par personne supérieurs de 27% en moyenne à ceux enregistrés par les femmes.

Au niveau des ménages, l'accès aux services financiers de permet aux ménages des clients de dépenser plus de 68% que les non membres dans l'achat des condiments pour améliorer l'alimentation de la famille. De même, les membres des caisses de base de Bamako dépensent en soins de santé 61 % plus que les non membres, 87% de plus en dépenses d'habillement.

Au niveau communautaire, dans l'ensemble, les ménages de clients dépensent en moyenne plus du double du montant moyen des dépenses sociales des ménages de non-clients. Les ménages des clients les « moins pauvres » dépensent dans le cadre des obligations sociales en moyenne 56% plus que les ménages des clients les « plus pauvres ».

Au niveau des caisses de base Ségou rural

Dans la zone de Ségou, le profil socio-démographique donne les résultats suivants : les participants à l'étude d'évaluation de l'impact des caisses de base de Ségou rural avaient en moyenne 39 ans. Concernant le niveau de l'éducation, les sondés de Ségou rural ont un très bas niveau d'éducation scolaire, avec seulement 3 ans de fréquentation scolaire en moyenne. De même, moins de 50% des répondants sont alphabétisés, avec un plus fort taux d'alphabétisation chez les clients du Réseau par rapport aux répondants non-clients.

Environ la moitié des répondants de l'échantillon au niveau de Ségou se réclament comme chef de ménage, alors que 36% se sont identifiés comme épouse ou époux du chef de ménage ; les autres 13% étant de simples membres du ménage. L'épargne obligatoire n'est utilisée que par 23% des anciens clients, et environ 18% des nouveaux clients. L'épargne volontaire est le service d'épargne du Réseau le plus utilisé à Ségou, avec 44% et 38% d'épargnants anciens et nouveaux clients, respectivement. En ce concerne le crédit, 44% des anciens clients et près de 28% des nouveaux clients bénéficient des crédits des caisses de base de Ségou rural, et le montant moyen emprunté par les anciens clients est plus de 3 fois supérieur à celui des nouveaux clients. Le montant moyen de l'épargne totale (toutes sources confondues) des hommes est de 78% plus élevé que celui des femmes. Les caisses de base de Ségou ont octroyé des crédits à environ 74% des femmes et 60% des hommes clients du Réseau.

Les membres des caisses de base de Ségou, les « moins pauvres » épargnent plus (66% d'entre eux) que les « plus pauvres » (52%). Le montant moyen épargné par les « moins pauvres » représente près de 3 fois la moyenne de l'épargne totale réalisée par les « plus pauvres ». Plus de « moins pauvres » (77%) ont bénéficié de crédits octroyés par les caisses du Réseau, en comparaison aux « plus pauvres » (57%). Le montant moyen des prêts reçus par les « moins pauvres » est plus élevé (+ 33%) que celui des « plus pauvres ».

Les résultats d'impact montrent que le revenu annuel moyen des anciens clients est de 130 000 FCFA (soit environ \$US 217.00), et est supérieur de 12% à celui des nouveaux clients, et de près de 36% au revenu moyen des non-clients. Les clients des caisses, pris ensemble, gagnent un revenu annuel moyen de 126 000 FCFA (soit \$US 210.00), plus élevé (+ 31%) que celui des non-clients. Les clients des caisses de base de Ségou ont créé en moyenne 2 emplois, contre 1 pour les non-clients pendant la période étudiée. Les hommes ont créé en moyenne 4 emplois, et près de 46% des emplois générés étaient des emplois à plein-temps. Les femmes ont généré pendant la même période, en moyenne, un seul emploi, le tiers des emplois créés étant des emplois à plein-temps. La proportion

des clients des caisses de Ségou rural qui ont investi au cours des 3 ans d'étude n'est que de 44%. Environ 57% des clients et 59% des non-clients investissent dans les activités productives agricoles.

Concernant le bien être du ménage, les clients des caisses contribuent aux dépenses mensuelles en condiments de leur ménage, à hauteur d'environ 61%, comparée à 46% pour les non-clients. Le montant moyen des dépenses en santé des ménages où les femmes sont les bénéficiaires des services financiers est supérieur de 42% à celui des ménages dans lesquels les hommes sont les bénéficiaires. Le montant moyen des dépenses en habillement des ménages où les femmes sont les bénéficiaires des services financiers est supérieur de 24% à celui des ménages dans lesquels les hommes sont les bénéficiaires.

Au niveau communautaire, l'impact se caractérise par des dépenses sociales plus importantes chez les ménages des anciens clients que les ménages de nouveaux clients et ceux de non-clients. Le montant moyen des dépenses mensuelles en obligations sociales des ménages de clients dépasse d'environ 80% celui des ménages de non-clients.

C. *L'étude d'impact de la BCEAO*⁷¹

Cette étude a été entreprise par la BCEAO en collaboration avec le CGAP⁷² et l'Agence Suédoise de Coopération au Développement Internationale (ASCD). Les objectifs de ces études pouvaient se résumer comme suit : 1) réaliser un état des lieux des caractéristiques du secteur de la microfinance au Mali ; 2) revoir la littérature existante sur les études d'impacts qui ont été préalablement effectuées au Mali ; 3) transmettre un meilleur éclairage sur les caractéristiques de la clientèle des SFD au Mali et ; 4) estimer au mieux l'impact des services de ces institutions de microfinance sur les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Concernant la méthodologie, l'échantillonnage a concerné 525 ménages dont 400 ménages de nouveaux et d'anciens clients, et 125 de non-clients. L'enquête a été réalisée auprès de neuf institutions de microfinance réparties en trois catégories de SFD.

Dans un premier temps l'analyse de la portée des institutions de microfinance s'est faite à partir de la méthodologie de CGAP, et s'appuie sur une enquête quantitative. Elle permet de déterminer le niveau de pauvreté des bénéficiaires (des ménages) nouveaux et anciens par rapport à un groupe de contrôle d'individus ou de ménages non-clients. Pour estimer les différentes catégories de pauvreté (pauvres, moyennement pauvres et moins pauvres), l'Analyse en Composantes Principales a été utilisée. Cet outil fournit un indice composite de pauvreté, tout en saisissant les indicateurs clés.

Dans une deuxième phase, pour évaluer l'impact des services des IMF et le degré de satisfaction de la clientèle, il s'est agit de combiner trois types d'outils qualitatifs :

- l'estimation quantitative des perceptions en fonction du domaine d'impact ; on distingue quatre domaines : niveau activité, niveau individu, niveau ménage, et communauté ;
- les entretiens semi-structurés (focus groups et interviews directs) ;
- l'auto-positionnement sur une échelle de représentation de la réussite sociale.

Résultats

L'étude a permis de donner un panorama du profil socio-démographique et des caractéristiques socio-économiques des trois types des deux catégories de clients (nouveaux et anciens) comparées au groupe des non-clients.

Ainsi, il ressort que 65,1% des clients sont des hommes et 34,9% des femmes. Trois personnes sur cinq vivent en milieu urbain. On remarque que 72,6% des nouveaux clients sont mariés, contre 84% des anciens. Au niveau de l'alphabétisation, on note un taux d'alphabétisation quasiment identique (53% pour les nouveaux contre 51,1% chez les anciens). Concernant la variation du revenu, 44,5% des clients de longue date, 30,8% des clients nouveaux et 29,6% des non clients (groupe de contrôle) auraient déclaré un accroissement de leurs revenus au cours des douze derniers mois. Pour la

⁷¹ Cette partie s'appuie essentiellement sur la synthèse réalisée par Mr Francis Akindes, professeur aux Universités de Bouaké et Abidjan en Côte d'Ivoire

⁷² Groupe Consultatif d'Assistance aux plus Pauvres

disponibilité d'une épargne privée, 43,4% des clients confirmés et 41,2% des nouveaux auraient admis disposer d'une épargne personnelle, contre 14,2% de personnes du groupe de contrôle.

L'étude aurait permis également d'établir que :

- 57% des nouveaux clients du milieu urbain sont dans la catégorie des moins pauvres (de classes plus aisées), et seuls 8,9% sont de la classe des plus pauvres. Or, dans le milieu rural, ils sont 79,2% à appartenir aux couches les plus pauvres, et 16,7% moyennement pauvres.
- Concernant les clients de longue date, on constate un caractère semblable à celui des nouveaux clients. 51,3% d'entre eux sont de la classe « moins pauvres » en milieu urbain, contre 73,0% en milieu rural.

L'analyse aurait permis, par ailleurs, de montrer que selon les domaines d'intervention et de pénétration, les institutions de microfinance présentent des caractéristiques différentes. Pendant que les CVECA s'activent en milieu rural où vit l'essentiel des personnes pauvres, les institutions de crédit solidaire touchent les clients que l'on peut qualifier de « moyennement pauvres ». Les Mutuelles ont tendance à toucher les trois catégories de clientèle pauvres, non pauvres et moyennement pauvres, avec un accent particulier sur les classes moins pauvres, notamment dans les zones urbaines.

Au total, après l'état des lieux des trois principales études d'impact qui ont été réalisées au Mali, nous pourrions constater que l'on ne peut pas en déduire de conclusion exhaustive en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités de genre. En effet, même si une amélioration des conditions de vie de certains clients ou clientes bénéficiaires des services n'est pas à écarter, les résultats des études actuelles ne nous permettent pas d'établir une réduction (ou pas) de la pauvreté par les services microfinanciers. Cette pourrait provenir des différentes approches d'enquêtes, de la méthodologie ou du plan d'analyse d'impact des différentes études. Dès lors, plusieurs questionnements s'imposent : combien sont ceux qui ont pu se hisser au-dessus du seuil de pauvreté ? Combien sont ceux qui ont connu le chemin inverse, celui d'un appauvrissement à travers un surendettement ? Pour ceux qui ont pu se hisser au-dessus du seuil, cette situation est-elle durable ou transitoire ?

Ces interrogations demeurent essentielles, compte tenu du fait que la lutte contre la pauvreté est un processus à la fois dynamique et complexe qui consiste à faire passer un individu ou des ménages, d'une situation initiale stable (ou instable) en dessous du seuil de pauvreté à un état stable situé au dessus du seuil de pauvreté.

5. Conclusion

Cette étude avait pour rôle de relater les faits marquants du secteur de la microfinance au Mali : son contexte, ses caractéristiques, et son articulation avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté, et des inégalités. Les leçons que l'on peut tirer de cet état de lieux concourent à reconnaître les difficultés de la microfinance à améliorer véritablement et de façon durable les conditions de la majorité des populations. Malgré les nombreux points positifs énumérés, il est apparu nécessaire de les nuancer avec les études et observations empiriques des différents auteurs, afin de comprendre que la microfinance, notamment le microcrédit, ne constitue pas un outil suffisant pour répondre convenablement aux attentes énoncées. Le constat à travers la pseudo courbe de Kuznets et des témoignages, montre que, dans bien des cas, les premières phases d'accès aux services financiers se caractérisent par une hausse des revenus, voire du niveau de vie, et, passé un certain délai, une stagnation puis une dégradation des conditions des bénéficiaires prévalent. Ceci montre la subtilité du problème, et amène à prôner une stratégie inclusive de la microfinance, afin de lutter de façon plus efficace contre la pauvreté et les inégalités de genre.

Ainsi pour contribuer davantageusement à la réduction de la pauvreté, et donner aux femmes, ainsi qu'à la majorité des populations, les moyens de rehausser leur niveau de vie, les services fournis par les institutions de microfinance devraient être améliorés, adaptés aux besoins et accompagnés par une politique publique volontariste. A cet effet, Shahidur R. Khandker⁷³, économiste à la Banque

⁷³ Cité par Srivastava, [2005]

mondiale affirmait : « *qu'en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté, la microfinance a un potentiel énorme, mais des efforts complémentaires, tels que la promotion de l'alphabétisme et la formation, sont nécessaires pour aider ceux qui n'ont pas les compétences pour en tirer parti* ».

Dans ce contexte, une étude en cours, fondée sur une analyse de nouvelles données récemment collectées - entre janvier et Avril 2007 -, devrait apporter un éclairage plus significatif quant à l'impact de la microfinance sur la pauvreté au Mali.

Références bibliographiques

ACDI, 2003. *Etude d'évaluation d'impact de la microfinance au Mali : le cas de Nyèsigiso*, en collaboration avec SOCEPI et la Chaire en développement international de l'université de Laval, Version préliminaire, octobre 2003.

ADA DIALOGUE, 2007. *Microfinance et genre : un recueil*, N°37, mai 2007

Armendáriz, B., 2006. « Gender empowerment in microfinance », Harvard University, March, 20, 2006

Boillot, J-J., Dauba, F., 2005. « La microfinance en Inde », *Mission économique, Ambassade de France en Inde*, 22 Avril 2005.

CCS/SFD, 2006. *Rapport annuel 2005 sur le secteur de la microfinance au Mali*, Ministère de l'Economie et des Finances, République du Mali.

Cheston, S., Khun, L., 2006. « Le renforcement du pouvoir d'action des femmes par la microfinance », http://www.microcreditsummit.org/papers/fr_cheston+kuhn-ew.pdf

DECRET N°98-242/P-RM Portant création du Groupe Consultatif National pour la microfinance au Mali, <http://www.sgg.gov.ml/Journal0/D98-242.pdf>

DID, 2002. *L'impact des coopératives d'épargne et de crédit au Burkina Faso*, Cahier 19, Ottawa, Avril 2002

Dossier thématique Finance rurale et agricole «Quelles politiques publiques pour améliorer le financement rural et agricole ? » http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/finrur/plandossier

DNSI, 2006. *Comptes économiques du Mali*, Ministère de l'économie et des finances, République du Mali.

Droy, I, 2006. « Quel apport de l'approche par les capacités pour l'analyse des inégalités de genre », in *Amartya Sen : un Economiste du développement*, sous la direction de Valérie Reboud, Agence Française de développement, département recherche

Dunn, E.1998. « Evaluation d'impact menée par le praticien : un test au Mali », document soumis à USAID par AIMS (Assessing the Impact of Microenterprise Services). Washington, D.C. Management Systems International

FENU, 2006. *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, The Blue Book, Nations Unies, New York, mai 2006

Granger B, 2006. « La microfinance risque de renier son inspiration humaniste ». *Finance & The Common Good/BIEN COMMUN* - N° 25 - Août 2006

Guérin, I. 2001. *Microfinance et autonomie féminine*, Document de travail N°32. Secteur de l'emploi, Organisation Internationale du Travail, Unité Finance et Solidarité, Genève

Guérin I., 2003. « Economie solidaire et inégalités de genre: une approche en termes de justice sociale », *Revue Internationale de l'Economie Sociale RECMA*, n°289, juillet, pp.40-57

Guérin, I, 2006. «Portées et limites de la microfinance : leçons asiatiques », *La Lettre du LPED*, N°11, Octobre 2006

Hardy, D., Holden, P., Prokopenko, V. 2002. *Microfinance Institutions and Public Policy*, Monetary and Exchange Affairs Department, International Monetary Fund Working Paper, WP/02/159, September 2002

Hofmann, E., Marius-Gnanou, K. 2001. « L'approche genre dans la lutte contre la pauvreté: l'exemple de la microfinance », Colloque *Pauvreté et Développement Durable* organisé par la Chaire Unesco de Bordeaux 4. 22-23 Novembre.

Hofmann, E et Kamala Marius-Gnanou, 2003. «Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? » in *"Regards de femmes sur la globalisation : Approches critiques sur la mondialisation"*, (dir. J.Bisilliat), Karthala, 2003, publié pour la première fois dans *Défis Sud*, Numéro 69, 2005, p. 38-40.

Hulme, D.1999. "Impact assessment methodologies for microfinance, theory, experience and better practice", *Finance and development research program*, Working paper N°1, Institute for Development Policy and Management, University of Manchester

Jacquet, I. 1995. *Développement au masculin, féminin- le genre, outil d'un nouveau concept*, L'Harmattan, Paris

Khandker, Shahidur R.; (1998). *Fighting Poverty with Microcredit: Experience In Bangladesh*, publié pour la Banque Mondiale par Oxford University Press.

Koloma, Y., 2005. *Femmes, microfinance et lutte contre la pauvreté au Mali*, Mémoire de DEA, Centre d'Economie du développement, Université Montesquieu Bordeaux 4.

Lachaud, J.P, 1998. *Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso*, Université Montesquieu Bordeaux 4, CED, série de recherche 2, 1997.

Lachaud, J.P, 2007. *La dynamique de pauvreté provinciale et le marché du travail à Madagascar. Une analyse fondée sur une décomposition de régression*, Groupe d'Economie du développement, Document de Travail n°136, Université Montesquieu Bordeaux 4

Laydeker, B, 2003. « L'approche par le genre en microfinance », BIM n°21, Janvier 2003.

Le Monde, 2006. *Développement, Le microcrédit fait-il baisser la pauvreté ?*, Mardi 14 Novembre 2006.

Mayoux, L, 1998. « L'empowerment des femmes contre la viabilité ? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit », *Les silences pudiques de l'économie, Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes*. Textes réunis par PREISWERK, Y., Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération, Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement

Microcrédit summit E-news, Tome2 n°1, Juin 2004,
http://www.microcreditsummit.org/french/enews/2004-06_nytimes_01.html

Montalieu, T. 2002. « Les institutions de microcrédit : entre promesses et doutes, Quelles pratiques bancaires pour quels effets ? » *Mondes en développement* 2002 Tome 30- 119-21

Morduch, J. 1999. « The Microfinance promise », *Journal of Economic Literature* Vol. XXXVII (December 1999), pp. 1569–1614

NGUYEN. G, 1999. « Les femmes et la microfinance et présentation du WWB », BIM n° 32, 17 août 1999

Nowak. M, 2005. *On ne prête (pas) qu'aux riches*, la révolution du microcrédit, J C Lattès

Nteziyaremye, A., MkNelly, B.2001. « Etude de la portée de la pauvreté des programmes du Crédit Epargne avec Education de Kafo Jiginew et de Nyèsigiso », *article de recherche N°7*, Freedom From Hunger.

MkNelly, Barbara et Christopher Dunford, 1998. *Impact of Credit with Education on Mothers and Their Young Children's Nutrition: Lower Pra Rural Bank Credit Program with Education in Ghana*. Freedom from Hunger Research Paper No. 4. Davis: Calif. : Freedom From Hunger, 1998.

- ODHD, 2005. *Dynamique de l'analyse de la pauvreté au Mali de 1993 à 2003*. République du Mali, Bamako
- PNUD, 1995b. *Rapport mondial sur le développement Humain*, New York
« Promotion des institutions financières décentralisées », <http://www.promali.org/finances/projet.htm>,
- Poursat, C. 2001. « Les concepts clés de la microfinance », *GRET & AGRIDOC*, www.gret.org
- Ratakotomalala, J-B, 2006. « L'indépendance financière des PED : analyse en termes des flux », 2^e journée du GRES, 23-24 Novembre 2006, Université Montesquieu Bordeaux 4
- SABA, 2001. « La perception des hommes quant aux questions relatives de la promotion de la femme au Mali », *Promotion du statut de la femme et de l'équité du genre*, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Août 2001, République du Mali.
- Soulama, 2004. « La microfinance en Afrique de l'Ouest, évolution et nouvelles formes institutionnelles », *Séminaire sur les Organisations de la société civile et lutte contre la pauvreté*, décembre 2004.
- Srivastava, P, 2005. « Microcrédit, Réduire la pauvreté et rendre les communautés autonomes », *Chronique ONU n°3*, 2005, Edition en ligne. <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p45.html>
- Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Microfinance, <http://www.promali.org/finances/strategie.htm>
- UEMOA, 2005. « Principaux indicateurs économiques et financiers du Mali », www.izf.net

Annexes

1. Le rôle des partenaires au développement

De nombreux partenaires au développement ont apporté leur soutien au secteur de la microfinance au Mali. Leur rôle a principalement concerné l'apport de fonds à différentes institutions soit pour leur démarrage, soit pour permettre leur redressement (pour celles qui étaient ou qui sont en difficulté) mais aussi dans une mesure non moindre en termes de formation technique et professionnelle des acteurs. Certains partenaires ont également réalisé quelques des études afin de connaître l'impact et la portée des produits de microfinance.

Les principaux partenaires au développement sont la GTZ, l'USAID et la Banque mondiale (Brüntrup, M. 2002). La Banque mondiale est désignée comme l'un des partenaires stratégiques compte tenu de son rôle longuement mené dans le développement des pays en développement et surtout pour son apport dans l'élaboration des plans d'action à travers son programme (ou projet) de développement du secteur financier (PDSF). Elle prévoirait d'investir au titre de ce projet, 23 millions de \$ US sur 5 ans dans le secteur financier au Mali. Mais la part revenant à la microfinance s'élèverait à près de 2 millions de \$US.

L'USAID, depuis l'an 2000 s'est fortement investi dans la promotion du secteur de la microfinance au Mali. Son appui apparaît à travers les prestations d'assistance technique tels que le développement des systèmes de gestion, stratégie et plan d'action en matière de formation, consultations sur la situation juridique et institutionnelle de la microfinance au Mali, etc. Elle intervient financièrement et joue un rôle de leadership dans le comité des donateurs en microfinance au Mali.

Quand à la GTZ (Coopération Allemande au Développement), elle intervient également dans la promotion des institutions financières décentralisées à l'intérieur de la CAS/SFD en finançant des consultations par exemple sur les mécanismes de garantie pour le refinancement des institutions de microfinance, sur la création d'un centre de formation.

D'autres partenaires importants du secteur de la microfinance existeraient. Leur soutien par rapport au trois cités ci dessus, se ferait de façon irrégulière. Parmi ces acteurs on peut citer l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence Canadienne du Développement International (ACDI),

les Pays-Bas, la Coopération suisse, le WWB (Women's World Banking). Leur soutien au développement de la microfinance est d'une grande importance mais avec des approches un peu plus ciblées.

Dans l'ensemble l'intervention des partenaires au développement est d'une importance capitale. Si elle ne remplace pas celle des autorités c'est-à-dire de l'Etat, elle est précieuse pour combler tant au niveau technique, stratégique, professionnel que financier les manquements de l'Etat qui n'arriverait pas seul à assurer ces fonctions essentielles pour la survie et la croissance des institutions de microfinance.

2. Les différentes significations d' « empowerment » données par Linda Mayoux

En analysant la littérature sur la microfinance, on constate qu'il n'existe pas d'unanimité au sujet de l'empowerment visé. Mayoux distingue cependant trois significations distinctes qui peuvent nous aider à éclaircir les mécanismes en jeu :

- *L'empowerment économique individuel* : on suppose que le fait d'augmenter l'accès des femmes aux programmes de microcrédit (financièrement viables) va leur permettre d'augmenter leur revenu (éventuellement par la microentreprise) et d'accroître leur contrôle sur le revenu et les ressources impliquées.
- *L'empowerment par l'amélioration du bien être* : l'accès plus large à la microfinance permet aux femmes d'augmenter le bien être de leur foyer et par cela d'améliorer leur statut au sein du ménage et de la communauté. Ceci leur donne une plus grande confiance en elles, une part plus grande dans les dépenses de consommation et une prise de pouvoir plus importante dans les décisions à l'intérieur du foyer. Par conséquent, on suppose que l'empowerment des femmes et la réduction de la pauvreté se renforcent mutuellement et de façon inévitable.
- *L'empowerment social et politique qui implique la capacité de changer et de remettre en cause la soumission des femmes* : l'empowerment des femmes dépasse alors le domaine économique et il représente plus que l'amélioration du bien être. En revanche, il s'agit de répondre aux intérêts stratégiques de genre et de s'attaquer à la subordination des femmes qui est présente dans tous les aspects de la vie (conscience individuelle, le foyer, le travail, la législation, les structures étatiques, les systèmes économiques et politiques internationaux,...).

3. Le calcul de l'indice de niveau de pauvreté

La pauvreté est généralement définie comme un phénomène multidimensionnel se manifestant sous différentes formes. Les études antérieures réalisées au Mali sur le sujet ont révélé qu'il existe trois formes de pauvreté dans ce pays, qui sont (i) la pauvreté de conditions de vie ; (ii) la pauvreté monétaire ou de revenu, et ; (iii) la pauvreté de potentialité (CLSP, 2002)⁷⁴.

Les données dont nous disposons dans cette étude nous permettent d'utiliser le concept de pauvreté de conditions de vie pour développer un indice afin de mesurer le niveau de pauvreté relatif des répondants et effectuer des comparaisons. La pauvreté de conditions de vie se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs, entre autres, au logement, la santé, l'alimentation et l'éducation.

L'indice du niveau de pauvreté (INP) relatif est un indice composite qui a été déterminé pour faire la différenciation entre le groupe des « plus pauvres » et celui des « moins pauvres » des répondants composant l'échantillon de participants à l'étude au niveau des caisses de base de Bamako et de Ségou. Cet INP a été calculé pour chaque répondant en se basant sur l'hypothèse que le degré de pauvreté relative d'un répondant par rapport aux autres participants, peut être apprécié à travers le niveau de satisfaction des besoins de base qui sont les matériaux de construction utilisés pour le logement du ménage, la source d'eau potable du ménage, l'existence de latrines (intérieure et

⁷⁴ Document final du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP), mai 2002.

extérieure) dans la concession, et l'accès à l'électricité. L'indice de niveau de pauvreté a été donc calculé comme suit :

$$INP = \frac{1}{4} [I_{log} + I_{eau} + I_{latrin} + I_{elec}]$$

$I_{log} = \frac{1}{3} [\log mat_i]$ représente l'indice de la qualité du logement du répondant,

où :

$logmat_i$ est l'indicateur des matériaux utilisés dans la construction du logement (min = 1 pour murs et toit de la maison en banco; Max = 3 pour murs en ciment ou briques cuites avec toit en tôles).

$I_{eau} = \frac{1}{4} [eau_i]$ est l'indice de la qualité de la source d'eau potable utilisée par le ménage du répondant,

où :

eau_i est l'indicateur de la principale source d'eau potable (min = 1 pour le puits traditionnel; Max = 4 pour le robinet à la maison).

$I_{latrin} = \frac{1}{2} [latrin_i]$ représente l'indice de la disponibilité de latrines (qui peut être liée à l'état de santé des membres du ménage) dans la maison,

où :

$latrin_i$ est l'indicateur du type de latrines existant (min = 1 pour "pas de latrines"; Max = 3 pour existence de latrines extérieures et intérieures).

I_{elec} représente l'indice de disponibilité de l'électricité à la maison («0» si la maison n'est pas électrifiée; «1» si elle l'est.

L'indice composite est donc calculé au niveau du ménage. Un client que l'on désignera comme « plus pauvre » est un individu appartenant à un ménage « plus pauvre ». Il en est de même pour le groupe des « moins pauvres ». Les deux groupes ont été déterminés en incluant dans le groupe des « plus pauvres » tous les individus dont les ménages ont un INP inférieur ou égale à la médiane, tandis que le groupe des « moins pauvres » était composé de tous les répondants provenant des ménages dont l'indice du niveau de pauvreté est supérieur à la médiane.